

# LA REVUE DE LA MRIE

---

CE QUE NOS TRAVAUX RECENTS  
ET NOS EXPERIENCES VECUES AVEC DES JEUNES  
NOUS ONT APPRIS CES DERNIERES ANNEES

AURA **mr***i*e  
Exclusion & Connaitre pour Agir

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DREETS)

---

Hors-série des Dossiers de la MRIE N°3 | août 2022

## SOMMAIRE

1-PORTRAIT STATISTIQUE DES JEUNES EN REGIONS AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

5

2-SE LAISSER INTERROGER PAR UNE REALITE MASSIVE ET  
RECURRENTE CHEZ LES JEUNES QUE NOUS RENCONTRONS : LE  
NON-RECOURS AUX DROITS

14

3-TERRITOIRE ZERO CHOMEUR (VILLEURBANNE) – RETOURS  
D'EXPERIENCE DES JEUNES SALARIES (OU FUTURS SALARIES)

27

4-LA PRECARITE (S')ALIMENTE DES PROBLEMES DE SANTE...  
CHEZ LES JEUNES AUSSI !

35

5-DES JEUNES SANS LOGEMENTS : CONSIDERER LEURS  
VULNERABILITES ET INTERROGER LES ACTIONS POUR LES  
REJOINDRE

42

6-JEUNES EN SITUATION DE PRECARITE : CONTRER LE CONSTAT  
D'UN SUPOSE DESENGAGEMENT

53

“ Vous pouvez accéder aux  
articles en cliquant sur  
les titres.  
Bonne lecture ! ”



# INTRODUCTION

Ces dernières années, la Mrie a réalisé différents travaux autour de l'enjeu des précarités de la jeunesse. Nous avons rencontré de nombreux jeunes, dans des quartiers politiques de la Ville, dans des quartiers urbains populaires, dans des zones rurales, des jeunes sans logement aussi. Toutes ces rencontres, individuelles et collectives, nous ont beaucoup appris à la fois des situations vécues par ces jeunes mais surtout des ressources qu'ils développent pour y faire face et pour construire une vie digne et utile au monde.

Il nous a semblé pertinent de rassembler certains de ces enseignements dans ce rapport. Le contenu à suivre ne se veut pas exhaustif, il ne s'agit pas non plus d'une synthèse de nos travaux. Ce rapport est à lire plutôt comme des points saillants, des récurrences aussi, qui nous sont apparus à partir de l'ensemble de nos réflexions ces cinq dernières années. Ces récurrences ont également fait l'objet d'échanges avec des jeunes rencontrés au cours de l'année 2022, pour en vérifier à la fois la pertinence et enrichir les analyses.

---

## Réalisée par

Annaïg ABJEAN, directrice  
Juliette LÉGER, chargée de mission  
Élisa HERMAN, chargée de mission  
Marie GUILLAUMIN, chargée de mission

---

Dans le cadre de cette revue, nous nous appuyons sur les travaux réalisés par la Mrie ces dernières années, et notamment :

- ▶ *"Logement d'abord, qualifier des besoins. Enquête auprès des personnes en situation de sans-abrisme"* (Lyon, Villeurbanne), Enquête quantitative et qualitative, pour la Fondation Abbé Pierre et Métropole de Lyon, 2019
- ▶ *"Soutenir la mobilité des personnes en précarité dans le département du Rhône"*, Enquête quantitative et qualitative pour le Département du Rhône, 2022
- ▶ *"Expériences des passagers et passagères de la Halte de nuit"*, Etudes ethnographiques par immersion à la Halte de nuit, pour le FNDSA, Lyon, 2018 et 2022
- ▶ *"Les besoins des femmes et des enfants hébergés en habitat transitoire. Tiny Houses et studios en location. Alynea, FNDSA, Le Mas"*, Etude qualitative sur les hébergements transitoires accueillant des femmes et des enfants de moins de 3 ans, Lyon, Villeurbanne, pour Alynea, FNDSA et Le Mas, 2021
- ▶ *"Les hébergements citoyens de jeunes exilés"*, Etude exploratoire recensant l'existant, enquête qualitative auprès des accueillants, Territoire de la métropole de Lyon et département du Rhône, pour le FNDSA, 2020
- ▶ *"L'engagement chez les jeunes en précarité économique dans les territoires ruraux. Que mettent-ils en gage ?"*, Etude menée pour la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes, 2017.
- ▶ *"Les jeunes dits « en errance ». Une mobilité consciente et plurielle"*, Etude menée pour la DRDJSCS, 2016.
- ▶ *"Les jeunes dans les quartiers prioritaires : quelle situation ? Quelle insertion ?"*, Etude réalisée sur les territoires de Roanne et de Romans-Bourg-de-Péage auprès de jeunes âgés de 16 à 25 ans, pour la DRDJSCS, 2013.
- ▶ *"Le contrat d'Emploi d'Avenir à Villeurbanne : relectures d'expériences par des jeunes en poste"*, Etude menée pour la ville de Villeurbanne, 2017.
- ▶ *"La Troupe 20-21. Une capitalisation sous l'angle des utilités"*, Etude menée dans le cadre de l'accompagnement du Théâtre du Grabuge et de la MJC Laënnec-Mermoz, 2021.
- ▶ *"Connaissance des publics pris en charge par la SLEA"*, Enquête quantitative et qualitative sur les publics pris en charge par la SLEA, Rhône, pour la SLEA, 2019
- ▶ *"L'obligation de formation des 16-18 ans. Capitalisation à partir de projets pilotes en Auvergne Rhône-Alpes"*, Etude qualitative pour le commissariat AURA de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, 2021
- ▶ *"Etat de santé et accès aux soins. Enquête santé au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri"*, Métropole de Lyon et Rhône, 2021
- ▶ *"La santé dans les structures d'Habitat et Humanisme"*, Enquête quantitative et qualitative sur la santé dans les structures membres du réseau associatif Habitat et Humanisme (France), 2022
- ▶ *"Améliorer l'accès aux droits des jeunes (18-25 ans) : quelle(s) voie(s) d'accès renforcer, quelle(s) voie(s) ouvrir ?"*, recherche-action, En3s, 2022

Au cours de ses travaux, la Mrie a rencontré de nombreuses personnes résidant en Quartier Politique de la Ville (QPV). Une attention particulière a été portée à ces territoires dans le cadre de ces articles, qui s'appuient sur l'expérience de jeunes habitant les QPV de différentes communes, notamment :

- Bron
- Décines
- Meyzieu
- Roanne (territoires correspondant à la qualification des quartiers prioritaires de 2013)
- Romans et Bourg-de-Péage (territoires correspondant à la qualification des quartiers prioritaires de 2013)
- Tarare

## Portrait statistique des jeunes en région Auvergne-Rhône-Alpes

Cet article propose de donner un portrait socio-démographique des jeunes sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA). Comme toujours lorsqu'il est question de statistiques, les chiffres doivent être envisagés avec précaution : ils nous donnent à voir des grandes tendances, mais ne sauraient camoufler le fait que ce sont de personnes dont il s'agit, et que, sous les moyennes, se cachent des individus qui s'en écartent, avec des caractéristiques qui leur sont propres.

Toutes les variables présentées dans cet article sont diffusées par l'Insee, à des échelles différentes, allant du territoire national à l'infracommunal. Elles sont issues soit du recensement de la population soit de la base Filosofi<sup>1</sup>, tous deux datés de 2019 pour leurs derniers millésimes. Dans ce travail à l'échelle régionale, nous ne descendrons pas en-deçà des données communales.

En fonction de l'indicateur, nous choisissons de le représenter soit sous forme graphique, soit sous forme cartographique ; de ce format découle également le choix de l'emprise territoriale la plus fine à analyser. On rappelle également que plus l'emprise des territoires concernés par les données est petite et plus ces données ont de chance d'être soumises au secret statistique et donc non diffusables.

C'est pourquoi, lorsqu'elles sont représentées sous forme cartographique, quand elles existent en nombre suffisant, on représente les données à l'échelle de la commune ; si elles sont soumises à ce secret statistique sur un nombre important de territoires, on les donne à voir à l'échelle des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), voire à celle des départements. Quant aux graphiques, pour une question d'aisance de lecture et dans une optique de comparaisons, on ne présente ici que les données aux échelles départementales, régionales et nationale.

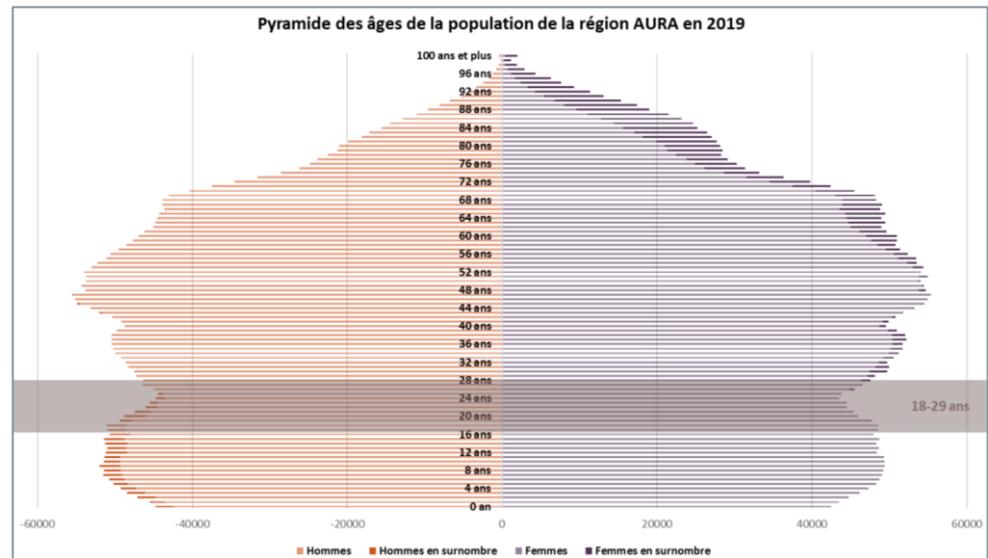
Un zoom est consacré à la situation des jeunes dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il fait l'objet d'un encadré à part en raison des données plus contraintes et beaucoup moins larges qui existent à cette échelle.

---

<sup>1</sup> Fichier Localisé Social et Fiscal

## Une population jeune principalement concentrée dans les agglomérations de la région

Comparativement à la France (hors Mayotte), la région Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas une région "jeune". Ses 1 114 367 jeunes âgés de 18 à 29 ans représentent, en 2019, 13,9 % de sa population totale (20,1 % pour la France).



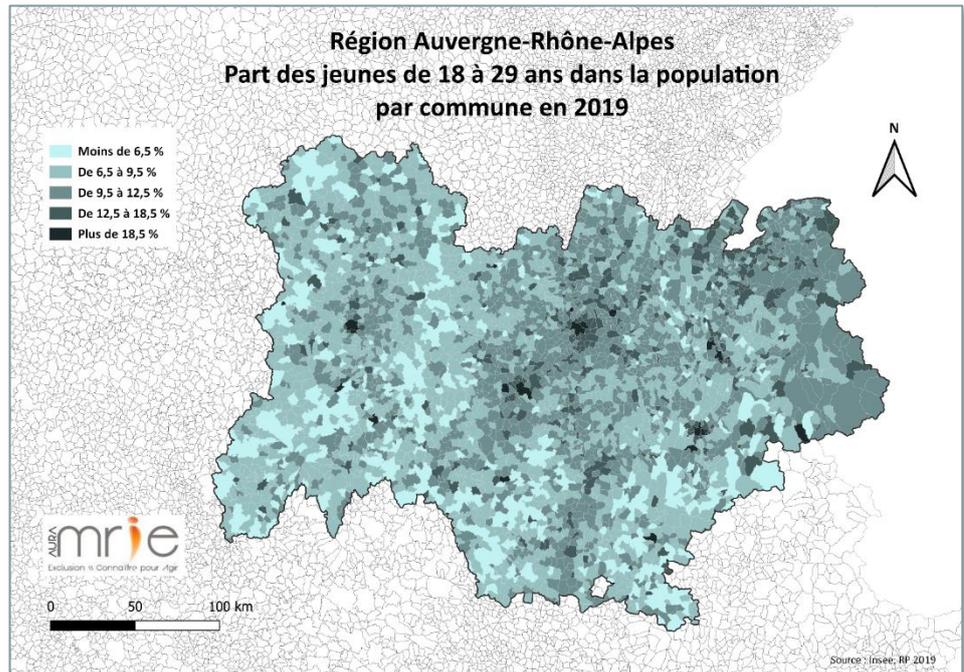
Source : Insee, RP 2019

Lecture : En 2019, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte 51 109 hommes et 48 556 femmes de 18 ans (soit 2 553 hommes de plus).

On note un "creux" dans la pyramide des âges pour les 21-26 ans, c'est-à-dire pour les jeunes nés juste avant le "pic" de naissances des années 2000 et 2001 et l'embellie démographique qui a suivi. Ce creux peut également être amplifié par le départ des jeunes actifs dans une autre région pour la recherche de leur premier emploi.

Au sein-même de la région, des disparités importantes existent entre départements, avec un département du Rhône qui compte un poids beaucoup plus important de jeunes (17,8 %) dans sa population que ses voisins, devant le Puy-de-Dôme (14,5 %) et l'Isère (14,2 %), et loin devant l'Ardèche (9,9 %) et le Cantal (9,6 %).

Les jeunes sont surreprésentés au sein des grandes agglomérations, que ce soit dans leurs villes-centres ou dans leurs périphéries proches, particulièrement autour de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne et Chambéry. Ces bassins de vie bénéficient notamment de fortes concentrations d'étudiants qui se rapprochent des grands pôles d'enseignement et de jeunes actifs qui viennent y chercher un emploi.



## Des jeunes particulièrement malmenés sur le marché du travail

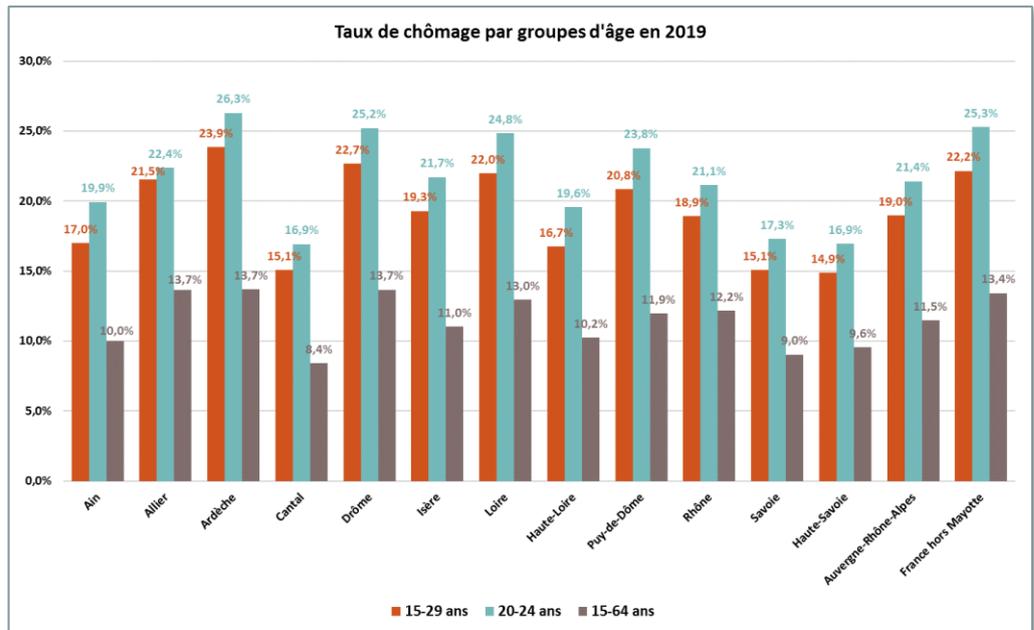
Alors que depuis 2016, l'amélioration du marché du travail a bénéficié à l'ensemble des tranches d'âge, qui ont vu leurs taux de chômage diminuer, y compris les jeunes qui avaient le plus subi les conséquences de la crise économique de 2008, 2020 a marqué le retour des difficultés pour ces derniers. La crise sanitaire liée au Covid et les différents confinements qu'elle a entraînés les ont particulièrement frappés, qu'ils soient nouvellement diplômés entrant sur le marché du travail ou travailleurs précaires subissant la fin de leurs contrats lors des confinements, et ce pour différents motifs.<sup>2</sup> Par exemple, une enquête flash réalisée par la DARES auprès de 3 600 jeunes suivis dans les Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes montre que parmi les 35 % de ces jeunes qui occupaient un emploi avant la crise sanitaire, 45 % ne l'ont pas conservé. Les raisons principalement invoquées sont la fin du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, l'impossibilité de se rendre sur son lieu de travail et la peur de contaminer ou d'être contaminé.<sup>3</sup>

En 2019, les jeunes sont, comparativement à leurs aînés, plus touchés par le chômage, et ce quel que soit le département de la région Auvergne-Rhône-Alpes concerné. Parmi ces jeunes, les 20-24 ans sont particulièrement concernés, et d'autant plus s'ils sont peu ou pas diplômés.

<sup>2</sup> Observatoire des inégalités, « Chômage : les jeunes toujours aux premières loges », 02/11/2021, disponible en ligne sur : [https://www.inegalites.fr/taux-de-chomage-par-age?id\\_theme=21](https://www.inegalites.fr/taux-de-chomage-par-age?id_theme=21) (vu le 21/07/2022).

<sup>3</sup> LaboCités, *Les cahiers du développement social urbain. Inégalités et Covid-19 : double peine pour les quartiers populaires*, n° 72 – Deuxième semestre 2020, p. 22.

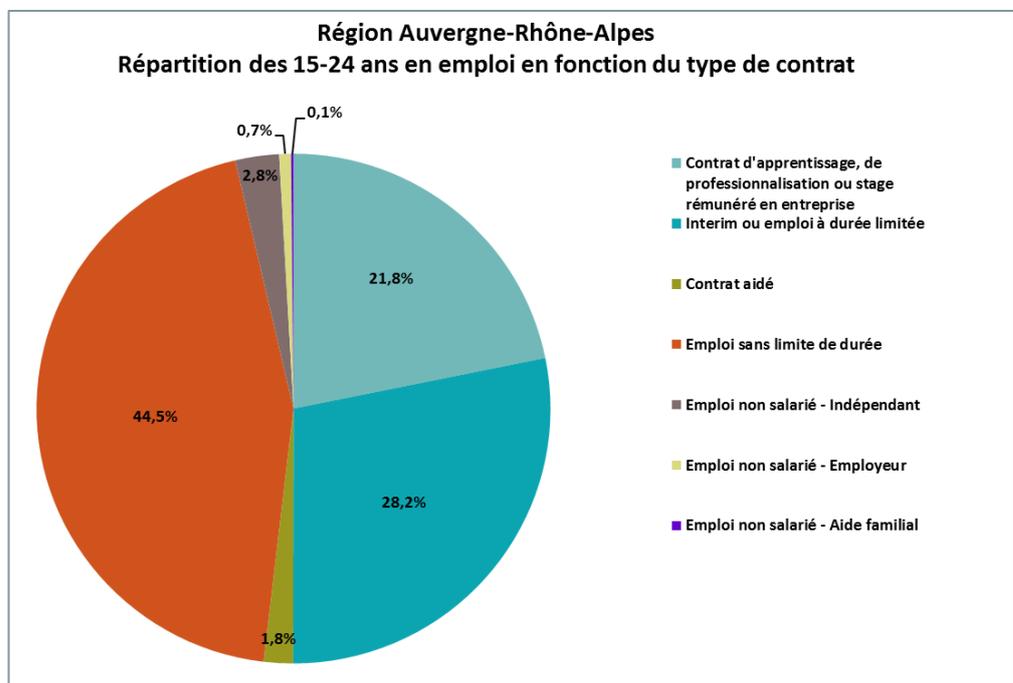
Ce que nos travaux récents et nos expériences vécues avec des jeunes nous ont appris ces dernières années



Source : Insee, RP 2019

Lecture : Dans le département de l'Isère, le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans s'élève à 19,3 %, alors qu'il est de 21,7 % pour les 20-24 ans et de 11,0 % pour les 15-64 ans.

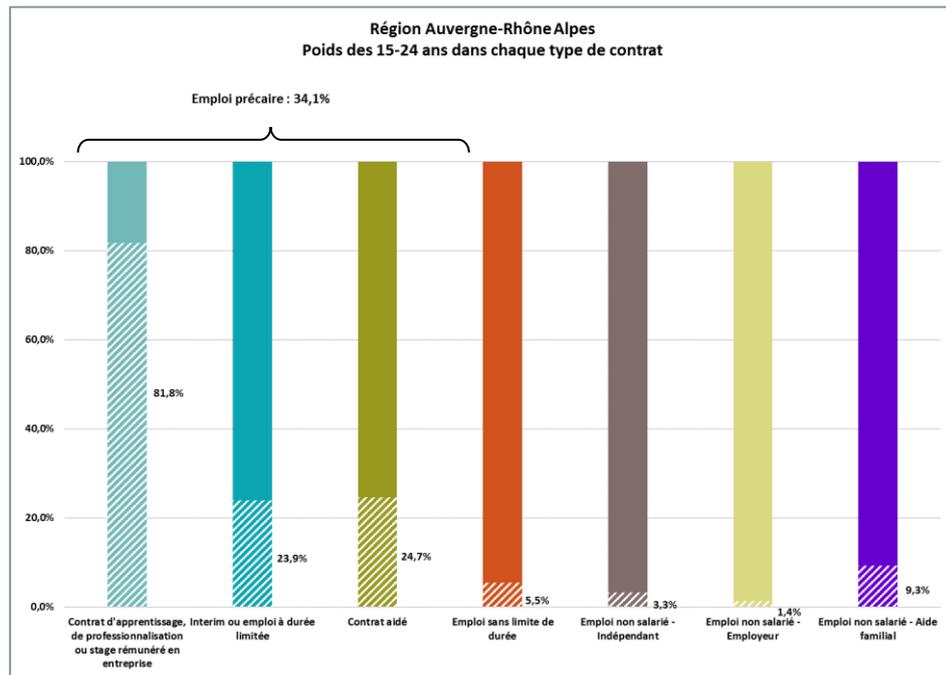
Quand ils occupent un emploi, les jeunes actifs sont en grande majorité employés en contrats précaires, c'est-à-dire avec une durée éphémère (apprentissage, professionnalisation, stage, intérim, emploi à durée limitée ou contrat aidé). En effet, la moitié (51,8 %) des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes de 15 à 24 ans qui occupent un emploi sont embauchés en contrat précaire.



Source : Insee, RP 2019

Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, 28,2 % des jeunes de 15 à 24 ans qui travaillent sont placés par une agence d'intérim ou embauchés en contrat à durée limitée (CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires...)

A l'échelle régionale toujours, plus d'une personne sur trois employées en contrat précaire est un jeune âgé de 15 à 24 ans.



Source : Insee, RP 2019

Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, 81,8 % des personnes travaillant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou en stage rémunéré par une entreprise sont des jeunes de 15 à 24 ans ; 34,1 % des personnes employées en contrat précaire sont des jeunes de 15 à 24 ans.

La précarité est progressivement devenue la règle au moment de l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Pour la grande majorité d'entre eux, hormis les plus diplômés, l'insertion durable dans l'emploi ne se fait qu'après plusieurs années de stages ou de contrats courts<sup>4</sup>.

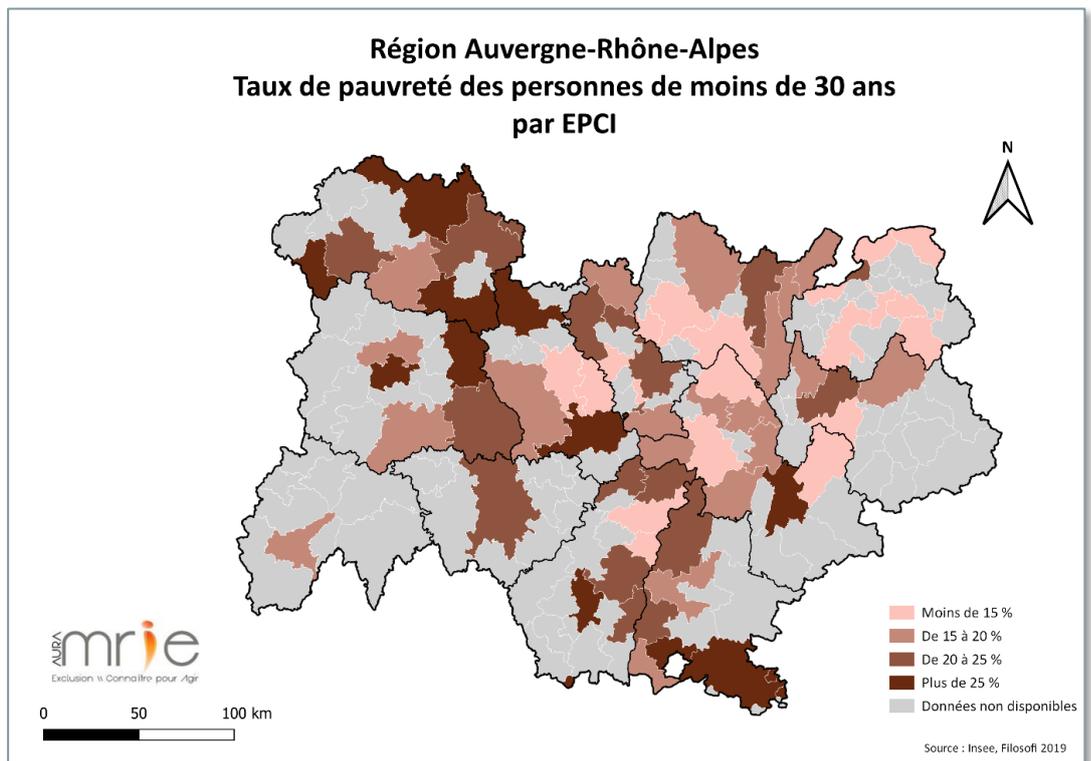
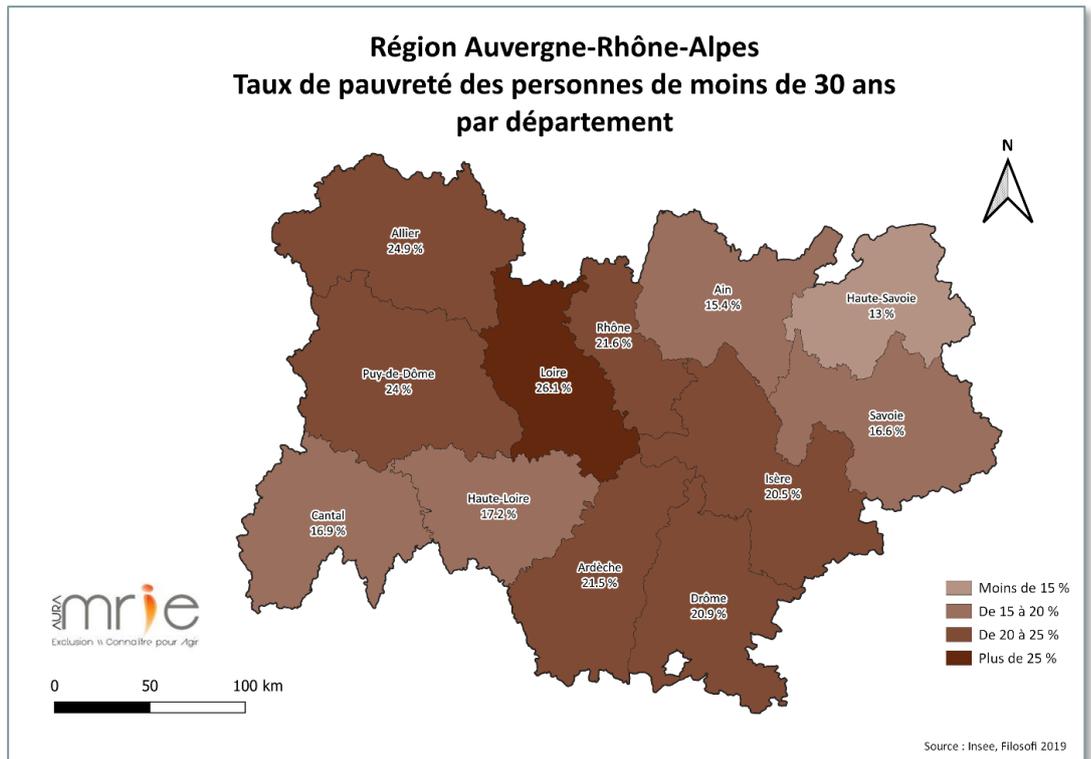
## Des jeunes touchés par une pauvreté qui s'est renforcée avec la crise sanitaire

En 2019, la pauvreté frappe, de manière générale en France, beaucoup plus durement les plus jeunes que leurs aînés. La région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ensemble de ses départements ainsi que la globalité des EPCI qui les composent (pour ceux dont les taux de pauvreté sont diffusés) n'échappent pas à la règle, même si les taux de pauvreté sont plus ou moins prononcés en fonction des territoires.

A l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en 2019, un jeune de 18 à 29 ans sur cinq (20,4 %) est pauvre, c'est-à-dire qu'il vit avec moins de 1 102 euros par mois (contre 12,8 % pour la population totale). C'est également le cas de 14,7 % des 30-39 ans, 14,6 % des 40-49 ans, 12,2 % des 50-59 ans, de 8,8 % des 60-74 ans et de 8,6 % des 75 ans et plus.

<sup>4</sup> Centre d'observation de la société, « La précarité au travail frappe surtout les jeunes et les milieux populaires », 12/04/2019, disponible en ligne sur :

<https://www.observationsociete.fr/ages/jeunes/precarite-jeunes-populaires/> (vu le 21/07/2022).



De façon générale, les phénomènes de pauvreté se concentrent principalement sur de jeunes adultes, souvent peu diplômés, qui peinent à s'insérer dans le monde du travail et qui sont contraints de vivre avec de très bas revenus (indemnités de stage, bas salaires, soutien parental, etc.). Il n'est pas non plus inutile de rappeler que les 18-25 ans n'ont pas le droit – sauf rares exceptions – aux minima sociaux.<sup>5</sup>

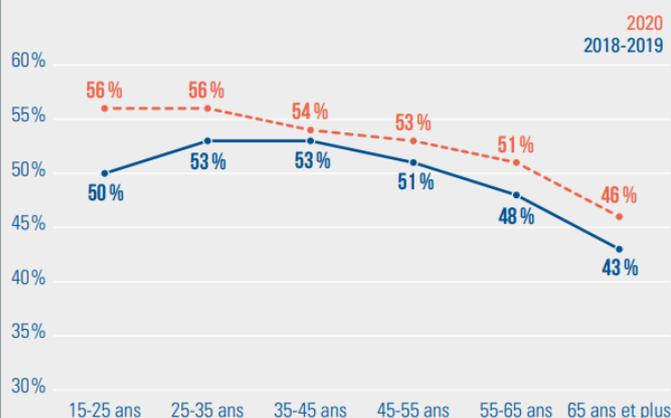
<sup>5</sup> Centre d'observation de la société, « La pauvreté augmente chez les plus jeunes, mais aussi chez les 50-64 ans », 20/09/2020, disponible en ligne sur :

<https://www.observationsociete.fr/ages/evolutionpauvreteage/> (vu le 21/07/2022).

Cette grande précarité observée chez les jeunes est d'autant plus préoccupante que le nombre de jeunes en situation de pauvreté est très probablement sous-estimé par les données publiques, certains d'entre eux n'étant pas comptabilisés et passant donc sous les radars de la statistique publique. On pense notamment aux jeunes vivant dans la rue, dans des squats ou dans des bidonvilles ainsi qu'aux étudiants vivant seuls mais dépendant de leurs parents au niveau fiscal, ou encore aux jeunes obligés de revenir dans le foyer familial car ils ne peuvent plus s'assumer financièrement.

De plus, ces données (les dernières disponibles actuellement) datent de 2019, donc d'avant la crise sanitaire liée au Covid, qui a eu, on l'a vu, de lourds impacts sur les jeunes, les privant notamment des petits emplois alimentaires qu'ils occupaient jusqu'alors, disparus avec les confinements successifs.

#### Demande alimentaire selon l'âge de la personne de référence (2018-2020)



Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique entre 2018 et 2020.

Lecture : En 2018 et 2019, 50 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 15 à 25 ans formulaient une demande d'aide alimentaire. En 2020, c'était le cas pour 56 % de ces ménages.

Quelques premiers indicateurs mettent déjà en lumière cette précarité probablement accrue de la jeunesse pendant et après la crise sanitaire. C'est notamment le cas des données portant sur les demandes d'aide alimentaire, qui font apparaître une multiplication de ces sollicitations pour les jeunes (données nationales). D'après l'enquête statistique annuelle du Secours catholique, la demande alimentaire des jeunes de 15 à 25 ans a augmenté de 3 points entre 2018 et 2020, les plaçant en tête des demandeurs à cette dernière date (au même niveau que les 25-35 ans)<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Secours Catholique Caritas France, *Etat de la pauvreté en France 2021 – D'après les statistiques d'accueil 2020 du Secours catholique - Caritas France – Faim de dignité*, p. 29, disponible en ligne sur : <https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rs21.pdf> (vu le 21/07/2022).



## Des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) où la précarité des jeunes, très présents, est renforcée

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 140 QPV sur son territoire, répartis comme suit entre ses 12 départements :

- 43 dans le Rhône et dans la Métropole du Grand Lyon
- 26 en Isère
- 19 dans la Loire
- 12 dans la Drôme
- 9 dans l'Ain
- 7 dans le Puy-de-Dôme
- 6 dans l'Allier
- 6 en Haute-Savoie
- 5 en Ardèche
- 4 en Savoie
- 2 en Haute-Loire
- 1 dans le Cantal

En 2018, 403 543 habitants résident dans les 140 QPV de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui représente 5,1 % des habitants du territoire régional.

La population des QPV se caractérise par sa jeunesse. Sur les 138 QPV de la région pour lesquels les données sont renseignées, seuls 11<sup>7</sup> ont une part de jeunes de moins de 25 ans inférieure ou égale à celle de la (ou les) commune(s) qui l'englobe(nt). Les 127 autres sont globalement plus jeunes que les territoires qui les environnent, avec des pourcentages qui peuvent aller du simple au (presque) double<sup>8</sup>.

Les jeunes résidant en QPV sont également globalement plus fragilisés que les autres en ce qui concerne l'emploi. De façon générale, à l'échelle de la France, les jeunes de 15-29 ans résidant en QPV sont deux fois plus touchés par le chômage que ne le sont les jeunes des quartiers environnants<sup>9</sup>. Les jeunes sont également surreprésentés au sein des DEFM (demandeurs d'emploi en fin de droits) de leur propre quartier qu'ils ne le sont parmi les DEFM dans les zones environnantes, signe que les difficultés se concentrent sur cette population au sein même des quartiers. À titre d'exemple, en Auvergne-Rhône-Alpes, les jeunes de moins de 26 ans sont effectivement plus représentés parmi les DEFM (de catégories A, B ou C) résidant en QPV que leurs homologues des zones alentours : c'est notamment le cas pour 108 des 139 QPV que compte la région Auvergne-Rhône-Alpes. "Un grand nombre d'entre eux connaissent des difficultés familiales et sociales, entraînant des parcours scolaires chaotiques et un manque de repères"<sup>10</sup>. Les jeunes des QPV sortent en effet plus tôt du système scolaire et sont plus

<sup>7</sup> Saint-Jacques à Clermont-Ferrand, Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin-d'Hères, Centre et Les Plaines à Givors, Loucheur-Gorge de Loup à Lyon, Les Buers Sud à Villeurbanne, Alma-Très Cloîtres-Chenoise à Grenoble, Valensoles à Valence, Les Roches à Villefontaine, Mermoz à Lyon et Quartier Jacques Prévert à Saint-Genis-Pouilly.

<sup>8</sup> A titre d'exemple, la population du quartier des Ailes, à Vichy, compte une part de jeunes de moins de 25 ans 1,73 fois plus importante que celle de Vichy (40,9 % contre 23,6 %).

<sup>9</sup> Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), "Fiches repères – Qui sont les jeunes des quartiers de la politique de la ville (QPV)", mars 2021, disponible en ligne sur : [https://injep.fr/wp-content/uploads/2021/03/FR54\\_JeunesQPV.pdf](https://injep.fr/wp-content/uploads/2021/03/FR54_JeunesQPV.pdf) (vu le 25/07/2022).

<sup>10</sup> *Id.*

fréquemment que les autres concernés par le décrochage scolaire<sup>11</sup>. En région Auvergne-Rhône-Alpes, les QPV comptent généralement une part de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi beaucoup plus importante que celle constatée dans les territoires qui les englobent, écart qui peut aller du simple au quadruple<sup>12</sup>. Sur les 122 QPV pour lesquels les données sont renseignées, seuls 4<sup>13</sup> connaissent une part de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi moins importante que dans les zones alentours. Le niveau de chômage de ces quartiers est en partie lié à la moindre qualification de ses habitants, "mais cette moindre qualification n'explique pas tout. A niveau scolaire équivalent, trouver un emploi y est plus difficile. [...] De nombreux facteurs expliquent ces écarts à niveau de diplôme équivalent, qui vont des discriminations touchant les populations d'origine étrangère à la capacité à mobiliser un réseau social, en passant par la mobilité (le fait d'avoir son permis et une voiture par exemple) ou le type de diplôme obtenu. L'interdiction d'exercer un grand nombre d'emplois de la fonction publique pour les étrangers hors Union européenne a aussi un impact. Enfin, même si ce n'est pas le facteur principal, le fait de donner une adresse dans un quartier d'habitat social peut aussi influencer certains employeurs".<sup>14</sup>

Si l'on ne dispose pas de l'information détaillée pour les jeunes, on sait que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population est systématiquement plus élevé pour les habitants des QPV que pour ceux des territoires qui les englobent, avec un ratio qui peut aller du simple au quintuple<sup>15</sup>. Après l'éclairage des précédents paragraphes, on peut envisager que les jeunes résidant en QPV soient plus touchés par la pauvreté que ne le sont ceux des territoires alentours. 

<sup>11</sup> Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), *Observatoire national de la politique de la ville – Rapport 2020 – Comprendre : Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires*, p. 31, disponible en ligne sur : [http://www.onpv.fr/uploads/media\\_items/onpv-rapport-2020c.original.pdf](http://www.onpv.fr/uploads/media_items/onpv-rapport-2020c.original.pdf) (vu le 25/07/2022).

<sup>12</sup> C'est notamment le cas dans le quartier des Buers Sud à Villeurbanne, avec 43,2 % de jeunes non scolarisés et sans diplôme, contre 10,1 % pour la commune.

<sup>13</sup> Sud Avenir au Teil, Saint Bonnet à Villefontaine, Molles Cizolles à Thiers et Moncey à Lyon.

<sup>14</sup> Observatoire des inégalités, « Le sur-chômage des quartiers prioritaires », 05/02/2021, disponible en ligne sur : <https://www.inegalites.fr/Chomage-QPV> (vu le 25/07/2022).

<sup>15</sup> A titre d'exemple, le taux de pauvreté s'élève à 8,7 % dans la commune de Brignais et atteint 41,5 % dans le QPV des Pérouses (x 4,8).

## Se laisser interroger par une réalité massive et récurrente chez les jeunes que nous rencontrons : le non-recours aux droits

Alors même que les dispositifs à destination des jeunes en situation de précarité sont nombreux, et le deviennent plus encore ces derniers mois, le non-recours reste massif et récurrent, quels que soient les jeunes dont on parle : jeunes urbains en situation de précarité, jeunes en situation de précarité vivant en milieu rural, jeunes isolés, jeunes parents, jeunes errants...

Le non-recours, en général et en particulier celui qui concerne les jeunes, est largement étudié par ailleurs, notamment par l'Odenore<sup>16</sup>. Cet article ne prétend pas traiter la question mais simplement faire état de la manière dont ce non-recours apparaît dans tous nos travaux récents et comment il nous interroge.

**Au regard des dispositifs existants, les besoins des jeunes peuvent sembler couverts. Pourquoi, alors, la situation des jeunes est-elle toujours dégradée par rapport à celle du reste de la population ?**

Dans le cadre d'un projet de recherche encadré par la Mrie en collaboration avec des étudiants à l'EN3S, nous avons proposé des hypothèses pour éclairer cette apparente contradiction.

- La complexité des démarches à réaliser pour obtenir des aides ou accéder à des droits, alors que ces jeunes découvrent le fonctionnement de l'administration, alors même que certains d'entre eux sont encore très jeunes, certains sont aussi seuls pour effectuer ces démarches ;
- le manque de connaissance des droits sociaux "en général" par les jeunes qui sont de fait très peu formés au cours de leur jeune vie à ces réalités concrètes-là (dans le cadre de leur scolarité comme dans d'autres cadres) ;
- le fait que beaucoup de ces jeunes ne s'intéressent à leurs droits que lorsqu'ils se trouvent confrontés à une situation de vie qui le justifie, et donc souvent dans une situation d'urgence ;
- la non-identification des acteurs qui peuvent les aider ou les informer dans un millefeuille administratif où chaque droit est porté par une institution différente, avec des démarches à effectuer différentes, et parfois des différences territoriales ;
- la difficile appréhension d'un langage administratif très juridicisé, très technique et de ce fait peu parlant pour beaucoup de ces jeunes ;
- les inégalités territoriales dans l'accès aux droits jeunes qui dépendent aussi de ce qui est proposé par les acteurs locaux (collectivités et universités par exemple) ;
- Une méconnaissance réciproque : par les jeunes des institutions de Sécurité sociale, missions locales, collectivités ou associations pourvoyeuses de droits sociaux d'une part, pour les acteurs sociaux d'autre part qui ont des difficultés à identifier les jeunes éligibles à leurs dispositifs, à les contacter et à leur adresser une communication efficace.

Il nous semble important d'ajouter à cette liste un élément que nous rencontrons régulièrement : la non-conscience de leurs besoins par certains jeunes, une difficulté à

<sup>16</sup> Observatoire des non-recours aux droits et services

identifier des manques par rapport à une situation qui pourrait être considérée comme "digne". En conséquence, la demande d'ouverture d'un droit ou d'une aide n'est pas formulée.

Dans le cadre de ce travail, plusieurs jeunes rencontrés affirmaient ne pas connaître les droits sociaux qui existent :

- parce qu'ils n'ont pas identifié de besoin au regard de leur situation,
- parce qu'ils se savent, ou se pensent, non éligibles.

Cela interroge d'autant plus que les jeunes les plus précaires (les plus éloignés de l'emploi ou de l'éducation) rencontrés étaient tous accompagnés par une mission locale. Pour autant, certains d'entre eux n'identifient pas de besoin pouvant ouvrir droit à un dispositif qui leur faciliterait la transition vers la vie d'adulte (par exemple, la prime d'activité, l'aide au logement, ou encore l'aide au permis de conduire). Ce constat est largement confirmé par nos travaux récents, à l'image de ce que Maloux nous partageait :

“ Après moi, j'ai besoin de personne pour vivre, à part mes chiens. Je peux prendre mes chiens et me casser. J'ai besoin de rien, à part de bouffe pour eux, un minimum de bouffe pour moi, de la fume et c'est bon. [...] À la manche en général, je fais 20 euros. 10 euros pour mes chiens, 10 euros pour moi et voilà. Et j'en ai pour deux jours.

“ Je ne pouvais pas aider ma famille, j'avais pas les cartes, par exemple pour aider mon frère, j'avais pas les moyens pour aider ma mère, non plus. Du coup on a été très juste côté monétaire.

**Bien qu'accompagnés, beaucoup de jeunes en situation de précarité continuent de dire "qu'il n'y a rien pour eux" ou qu'"ils n'ont besoin de rien", qu'"ils savent se débrouiller seuls", et continuent à agir en conséquence. Comment comprendre cette réalité ?**

Julie, évoquant la situation de jeunes qu'elle croise aujourd'hui dans la rue, nous rapporte leurs propos : *"Y'en a un une fois qui m'a dit 'ouais de toute façon y'a personne pour nous' "*.

Une lecture simpliste consisterait à dire que ces jeunes ne savent pas se saisir des opportunités qu'ils ont, ou encore qu'ils attendent que les choses leur arrivent sans effort. La Mrie ne reprend pas à son compte ces remarques qu'elle entend parfois. Au contraire, il relève de notre responsabilité collective de comprendre ce phénomène, apparemment contradictoire.

### Une question d'information ?

Dans les demandes d'interventions que nous recevons à la Mrie, et plus encore depuis le covid, cet aspect revient de manière récurrente : comment informer ces publics ? Comment mobiliser les publics ? etc.

Bien sûr, les canaux d'information utilisés pour diffuser l'information sur les droits ont un impact sur l'appropriation de cette information par son destinataire. De ce point de vue, des progrès sont possibles pour utiliser mieux leurs codes de communication (les réseaux sociaux, un langage moins administratif, moins juridique), et aussi pour diversifier les lieux de diffusion de cette information (laveries, journée d'appel à la défense, etc.). Nos échanges avec les acteurs de l'accompagnement des jeunes montrent que de nombreuses actions sont déjà menées en ce sens à une échelle locale et ne demandent qu'à être connues et utilisées plus largement.

Par ailleurs, nos travaux montrent également que beaucoup de jeunes (comme beaucoup d'adultes d'ailleurs !) croient une information quand elle est délivrée par une personne de confiance. Beaucoup de jeunes, dont ceux vivant en quartiers politique de la ville, disent avoir confiance dans l'information délivrée par des proches : leurs parents, des adultes de la famille, des voisins. Dans le cadre de l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée", nous avons fait le même constat. Pendant cinq ans, de 2017 à 2022, la Mrie a animé des portes ouvertes chaque mardi après-midi dans le quartier. L'écrasante majorité des jeunes qui se sont présentés à ces portes ouvertes avaient été informés par des proches dans le quartier. Souvent même ils étaient accompagnés par ce proche jusque devant la porte, ou encore ils nous

racontaient avec humour que ce proche attendait des nouvelles par téléphone après, etc... Il nous apparaît que ce levier d'information par des adultes de confiance est sous-activé.

Enfin, très régulièrement dans nos échanges revient la question de "l'aller vers", comme un antidote à l'invisibilité.



## L'invisibilité

En 2013, l'ONPES<sup>17</sup> a engagé une étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale des publics "invisibles", définis comme des groupes de populations mal couverts par la statistique publique, peu visibles pour les pouvoirs publics, et peu / ou mal appréhendés par les politiques sociales. Il en ressort 5 types d'invisibilité dont les natures différentes se complètent :

- Une invisibilité politico-médiatique qui n'est pas plus préjudiciable que son opposé, à savoir la forte visibilité comme l'ont expérimenté certains "jeunes errants" dans les centres villes de certaines agglomérations dont la présence a conduit à des arrêtés anti-mendicité ;
- Une invisibilité sociale conséquence du faible poids politique que représentent ces jeunes et de l'absence d'intérêt qui leur est porté ;
- Une invisibilité institutionnelle puisque les effets de seuil masquent toutes les situations de pauvreté qui ne rentrent pas dans les catégories traditionnelles de l'action publique (les handicapés non reconnus, les moins de 25 ans, les isolés...), soit parce qu'ils sont à la marge ou dans les interstices, soit parce qu'ils sont relégués au second plan de la prise en charge institutionnelle dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. ;
- Une invisibilité scientifique du fait de l'absence de définition et d'outils pertinent pour capter des situations par essence difficiles à saisir. Par exemple, dans le cas des jeunes dits en errance, les situations d'hébergement chez des tiers sont très fréquentes. Or comment saisir les jeunes qui sont dans ces situations ?
- Une invisibilité recherchée par les publics eux-mêmes parce qu'ils veulent repousser le stigmate de l'assisté, parce qu'ils flirtent avec l'illégalité ou parce qu'ils ont déjà largement expérimenté les institutions dans leur parcours et qu'ils veulent les tenir à distance.

Juliette Baronnet, Sarah Fauchoux-Leroy, Pauline Kertudo,

*Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique,*  
ONPES-FORS recherche sociale, mai 2014

Le plus souvent l'aller vers signifie pour les professionnels qui l'évoquent (dans le cadre de formations notamment) faire du "hors les murs" : il s'agit de faire à l'extérieur ce que les professionnels font dans leur structure pour rejoindre ceux qui n'y viennent pas. Or, d'après les retours des professionnels qui font du "aller vers" selon ces modalités, les jeunes restent éloignés, dits "invisibles". Plusieurs missions locales, financées en 2021 dans le cadre de de l'appel à projet "repérer et mobiliser les publics invisibles", font part d'expériences similaires : leur "aller vers" leur a effectivement permis de rencontrer des jeunes qui ne venaient plus à la mission locale, mais qui y étaient venus au moins une fois auparavant, et très rarement des jeunes qui n'avaient jamais passé la porte de la mission locale. Selon les territoires, ces professionnels en tirent des conclusions différentes :

- certains en déduisent que finalement il n'y a que très peu de "publics invisibles", que la plupart des jeunes connaissent la mission locale pour y être venus au moins une fois ;
- d'autres considèrent que cette forme d'aller vers ne répond pas à l'objectif de rejoindre ces jeunes éloignés durablement des institutions.

La Mrie, à partir d'un faisceau d'indices concordants, a tendance à soutenir la seconde hypothèse : pour rejoindre les jeunes dits "invisibles" (souvent très visibles dans l'espace public, mais très éloignés des institutions et de l'accès aux droits, volontairement ou de fait), il

<sup>17</sup> L'identification finale des 6 catégories de population a été soumise aux membres de l'ONPES lors d'une réunion le 3 décembre 2013. Lors de cette séance, l'ONPES s'est prononcé sur 7 groupes de populations : Les sans domicile stable dont les hébergés chez des tiers ; l'entourage familial des enfants placés ou en voie de l'être ; les personnes logées présentant des troubles de santé mentale, les sortants d'institution (ASE, prison) ; les travailleurs indépendants pauvres ; les personnes âgées pauvres ; les pauvres en milieu rural.

convient de pratiquer un "aller vers" plus radical. Il ne suffit plus de faire du "hors les murs", il devient nécessaire de produire une autre action que celle produite au-dedans. Les expériences, trop rares, qui vont dans ce sens, semblent confirmer cette intuition. C'est le cas par exemple des maraudes mixtes, déployées dans la métropole de Lyon, depuis deux ans. Ces maraudes associent des professionnels de l'hébergement/logement, des professionnels de la protection de l'enfance et le cas échéant des professionnels du droit des étrangers. Se déploie ainsi dans la rue une action différente de celle pratiquée habituellement dans chacun de ces champs. Cet "aller vers" va au-delà d'un "hors les murs" et produit de fait des résultats a priori plus probants en terme de rencontre de personnes éloignées, même si les évaluations manquent encore. Pour autant, peu de professionnels sont concernés dans les champs de la protection de l'enfance comme dans celui de l'hébergement, et ces maraudes mixtes restent une pratique "à la marge".

Ainsi, mieux informer est un enjeu réel mais toujours insuffisant, les expériences le démontrent toutes.

### Une question de complexité de l'offre ?

La question de l'information ne suffit pas à résoudre cette contradiction apparente entre l'existence de dispositifs dédiés aux jeunes et le fait que, malgré le fait d'être accompagnés, beaucoup de jeunes ne recourent pas à leurs droits, par choix ou de fait. Est-ce alors dû à l'offre elle-même ? De nombreux éléments concourent à répondre par l'affirmative.

La plupart des jeunes que nous rencontrons dans le cadre de nos travaux soulignent la complexité des démarches à effectuer pour accéder à ses droits :

- “ Quand je faisais la manche, je gagnais plus qu'au RSA et ça me faisait chier d'aller faire mes papiers. [...] C'est les papiers qui me font chier, là j'ai refait ma carte d'identité parce que j'étais obligée pour le permis, pour ouvrir un compte, pour le travail. J'ai pas le choix, tant pis. Là je l'ai redemandé parce qu'on m'a tout fait. Je suis juste allée aux rendez-vous qu'on m'a dit et j'ai apporté les papiers. En gros, si on me lance pas dans le bordel, dans les papiers, c'est même pas la peine. Et même si j'ai droit à des trucs, comme le chômage. Ça m'intéresse pas. Enfin c'est pas que ça m'intéresse pas, c'est faux. C'est que j'ai pas envie d'aller faire les papiers, de me prendre la tête que j'arrive et qu'on me dise qu'il manque des papiers. C'est ça qui me saoule. Maloux
- “ Les aides je les ai demandées. La première fois, j'avais demandé les aides à Pôle emploi, ma référente est tombée malade et n'a pas rendu mon papier à temps. Donc refusé, et j'ai pas eu de dérogation parce qu'elle était en arrêt maladie. Ils en ont rien à foutre. J'ai demandé alors l'aide partielle, c'est 500 euros mais après l'obtention du permis ou après avoir effectué 20 heures de conduite. C'est mon ancienne assistante sociale qui m'a tendu l'offre de l'épicerie solidaire (*une offre pour un emploi qu'elle occupe actuellement*), du coup j'ai commencé à payer depuis mars. C'est 1 700 euros parce que j'ai demandé la formation accélérée, sinon ça va jusqu'à 1 100 euros, 1 300. Mais je voulais que ce soit vite fait, parce que moi quand je suis motivée, c'est maintenant. J'ai tendance à me décourager quand c'est trop long. Julie

Plusieurs disent aussi combien du point de vue de l'accès aux droits, les institutions ne sont pas reliées entre elles, et que de ce fait il faut refaire plusieurs fois les démarches. Ils constatent dans le même temps que du point de vue administratif les institutions sont toutes reliées les unes avec les autres : un papier manquant là peut bloquer une démarche réalisée ailleurs.

- “ Je vais me chercher un travail parce qu'à la Mission locale, j'étais déjà en cours pour me chercher un travail, j'avais visé plusieurs formations dans plusieurs domaines. J'avais trouvé même, j'avais passé des entretiens même pour un CAP Petite Enfance. Mais il fallait un diplôme reconnu et le mien était pas reconnu. La formation a commencé en septembre, je voulais commencer en même temps que la rentrée parce que c'était en alternance en plus et c'était payé. Je voulais partir sur ce chemin mais voilà. Et aussi y'avait une histoire avec ma carte vitale qui était pas à jour et en fait je voulais faire un stage... Je vise plusieurs choses, je me base pas que sur une chose. Si ça marche pas, j'ai d'autres choses comme ça. Parce qu'un plan, si ça marche pas et que t'as pas d'autres issues, c'est dur. Je me dis que j'ai plusieurs domaines. [...] Je voulais faire un stage d'aide-soignante, j'avais trouvé l'endroit où je devais le faire mais ma carte vitale... Ils pouvaient pas me prendre sans. Quand je suis revenue du Mali, deux mois après ça s'est périmé et je suis pas allée à

la Sécu. Mais c'est bon le dossier il est fait, ils m'ont envoyé le numéro d'assurée, c'est pour ça que je peux travailler là.  
Marion

- “ J'ai été à la Mission locale puis je dois passer à l'espace info jeune où il reste encore des jobs pour les étudiants qui sont à la fac, donc je vais y aller. Je regarde aussi tous les jours sur le Bon coin, sur KelJob, sur Jobaquis, c'est un truc de la fac et du Crous. Mais ça en fait, généralement ils mettent les annonces l'été et en septembre y'a moins de boulot. Puis après y'a les candidatures spontanées, déposer les CV, voir s'ils cherchent. Quand je fais mes courses, à la caisse je demande s'ils cherchent du monde. [...] Je regarde aussi sur le site de Pôle emploi mais là je peux plus parce que je me suis pas réactualisée. J'ai pas droit au chômage comme je suis étudiante. Cet été si j'ai pas de travail, ça va me servir Pôle emploi pour toucher le chômage.  
Cynthia

Et beaucoup soulignent combien cette impression de « tourner en rond » est décourageante. Le non-recours commence souvent par un "laisser tomber" devant cette complexité. Nos constats nous amènent régulièrement à évoquer l'automatisme d'un certain nombre de droits pour les jeunes, en particulier ceux liés à la santé et aux papiers d'identité : envoi de la carte vitale à l'âge de 16 ans sans demande préalable, renouvellement automatique de la carte d'identité jusqu'à l'âge de 25 ans (avec par exemple envoi d'une photo à jour à travers les réseaux sociaux).

Là encore, la complexité est une réalité rapportée par la plupart des jeunes que nous croisons, dans les quartiers politiques de la ville notamment, mais là encore cette réalité à elle seule ne suffit pas à expliquer ce non-recours.

### Une question d'accompagnement ?

Nos travaux récents nous amènent à considérer de plus en plus la question de l'accompagnement.

#### ► Au départ de la relation d'accompagnement, un malentendu lourd de conséquences

Beaucoup des jeunes que nous avons rencontrés ces dernières années nous partagent leur volonté de « s'en sortir seuls », « par eux-mêmes » : c'est leur définition de l'autonomie, celle aussi que la société, à tort, leur renvoie, car qui au fond s'en sort seul ?<sup>18</sup>. Soit ils ont été beaucoup « accompagnés » durant leur enfance (protection de l'enfance, éducateurs, IME en particulier), et espèrent que le passage de la majorité leur permettra de prouver qu'ils peuvent s'en sortir par eux-mêmes, soit ils ont échoué scolairement et espèrent prouver leur capacité à s'en sortir quand même.

- “ Quand je suis entré en IME, j'étais très agressif, très dans le rejet éducatif, dans le rejet de l'adulte. Parce que y'a eu 18 ans de suivi par les juges, j'ai récupéré les dossiers. Je voyais les rapports socio-éducatifs, sur moi, sur ma mère, les enquêtes sociales sur le passé. J'ai tout lu et j'ai vu que j'avais un comportement agressif. Donc je comprends pourquoi ils m'ont placé dans ce genre de structures parce que l'école élémentaire était pas du tout adaptée pour moi. Mais quand tu rentres dans ce système t'en sors plus.  
Beyoncé
- “ J'arrivais pas à avancer quand j'étais à l'école. J'étais tout le temps viré du collège, des fois pour rien, des fois pour des bonnes raisons. De toute façon j'aimais pas l'école.
- “ J'ai perdu l'intérêt, l'envie d'avoir le Bac.
- “ À l'école c'était dur.
- “ Je voulais faire cuisinier, mon prof principal m'a dit 'tu vas pas réussir'.
- “ Je suis pas resté longtemps à l'école. Ça m'a étonné : vous avez réussi à me faire écrire quelque chose [à la journée d'essai].

<sup>18</sup> Cf article autonomie dossier biennal 2016

Par conséquent, pour beaucoup d'entre eux, demander de l'aide, se faire accompagner, est un signe d'échec. C'est d'abord pour cela qu'ils attendent si longtemps, parfois trop longtemps pour demander un accompagnement : ils essaient de s'en sortir seuls jusqu'à ce que ce ne soit plus tenable pour eux.

- “ Je suis pommée en mode option : je reste chez moi dans mon lit. C'est ma seule option.
- “ Vous êtes mon seul plan.

Ils poussent la porte d'une institution, d'une structure, souvent en désespoir de cause, ou obligés. Et ils sont reçus par des professionnels qui souvent les félicitent d'avoir fait le bon choix en venant les voir. Ce malentendu d'entrée a des conséquences durables sur la relation d'accompagnement, avec des jeunes qui d'emblée supposent que leur référent "ne comprend rien", souvent parce qu'il n'a pas su tenir compte de leur sentiment d'échec lors de leur première rencontre : pas un sentiment d'échec vis-à-vis de leur parcours mais bien un sentiment d'échec vis-à-vis de leur demande d'accompagnement.

### ► Parfois des expériences de l'accompagnement jugées négatives

- “ Je comptais sur Pôle emploi au début, et au moment où ils ont demandé l'entretien, pour savoir où j'en suis, je suis tombée sur quelqu'un d'incompétent, qui m'a dit "allez voir la mission locale, on n'est pas la banque de France, on n'est pas là pour vous aider" (...) Ils ont vraiment lancé le pic où il fallait pas, parce que j'avais déjà une perte de confiance, donc c'était pas le moyen de rajouter une couche. Je suis arrivée, je leur ai expliqué ma situation, donc tout ce qui est des plus banals et la nana m'a clairement envoyé bouler.
- “ Ma conseillère elle voyait que j'étais pas bien, en fait à chaque fois que j'arrivais dans le bureau j'étais pas bien, je pleurais, ça venait naturellement. Elle essayait pas de comprendre ce que j'avais. Elle me disait il faut faire tes cv. Mais avant de faire les cv il faut parler avec la personne, comprendre ce qu'elle a, mais elle s'en foutait. Du coup j'ai arrêté la mission locale.

Julie revient sur la sollicitation d'aide qu'elle avait effectuée auprès d'une association pour être accompagnée dans sa demande de logement, "*on m'a dit que ça serait bien d'être appuyé par un truc associatif*". Le "*truc associatif*" l'accompagne dans la réalisation des dossiers pour les bailleurs publics tout en lui précisant que l'association se charge de l'envoi. Mais, trois mois plus tard, les dossiers n'avaient pas été envoyés. "*Alors je demande plus rien*".

Bien sûr, du point de vue professionnel, ces expériences s'expliquent, mais du point de vue des jeunes, ces expériences négatives, même si elles ne se produisent qu'une seule fois dans leur vie, renforcent durablement leur méfiance vis-à-vis de toute forme d'accompagnement.

L'ensemble de nos travaux ces dernières années, réalisés avec des jeunes en situation de précarité, nous amène à considérer que la clé de la lutte contre le non-recours chez les jeunes se situe au niveau de l'accompagnement.

## ■ Faire évoluer l'accompagnement : la logique du d'abord

Nos travaux récents nous placent souvent dans la tension suivante : des professionnels qui partagent leur désarroi face à des jeunes qui voudraient accéder "tout-de-suite" à l'emploi, à un logement, etc., et des jeunes qui nous rapportent des suivis longs pour selon eux "n'aboutir à rien à la fin", des formations sans emploi derrière, des dossiers sans logement au bout etc. La Mrie a accompagné plusieurs expérimentations de la logique du "d'abord" ces dernières années, dans les champs de l'emploi et du logement. Ces pratiques nous semblent particulièrement porteuses pour accompagner des jeunes. Il s'agit en effet d'arrêter de commencer par "lever des freins" en plaçant des personnes en logement ou en emploi sans attendre que tous les indicateurs préalables soient réunis. Il s'agit aussi de se défaire d'une logique de parcours linéaire où les étapes et les points d'arrivée seraient les mêmes pour tous. L'expérience de Logis Jeunes, inscrite dans le Logement d'abord, a été pensée à partir d'un travail de recherche réalisé par sa directrice avec l'Odenore (Observation du non-recours aux droits et aux services sociaux) au sujet du "non-recours par éviction" de certains jeunes aux dispositifs visant l'accès au logement. Ces jeunes étaient évincés des dispositifs

potentiellement utiles pour eux et s'abstenaient de formuler des demandes. Cette démarche renvoie également à l'expérience initiale de CHRS Jeunes porteuse d'innovation dans l'organisation de la structure. Elle part du constat d'une double nécessité : individualiser les accompagnements et répondre à des situations laissées sans réponse satisfaisante, celles de jeunes sortants de l'ASE et de jeunes en grande exclusion. Trois types de financements ont été rassemblés pour ouvrir cette structure : des contrats jeunes majeurs (ASE), des aides spécifiques pour l'emploi (garantie jeunes ou aides pour formations), des aides pour le logement *via* le logement d'abord. Malgré des difficultés, des renoncements aussi par rapport au projet initial, du fait entre autres de difficultés à trouver des appartements dans le diffus, cette expérience fait la preuve de sa pertinence, en particulier avec des jeunes en cumul de précarités.

De la même manière, dans le cadre de son accompagnement de l'expérimentation "territoires zéro chômeur de longue durée" sur le territoire de Villeurbanne Saint-Jean, la Mrie constate la pertinence de cette approche de type "emploi d'abord". Depuis 2017 et l'ouverture de l'EBE, plus d'une vingtaine de jeunes entre 18 et 25 ans ont été embauchés en CDI après une période de privation d'emploi de plus d'une année, certains d'entre eux n'ayant jamais travaillé en situation d'emploi déclaré. Tous ces jeunes ont en commun l'expérience de l'échec scolaire, plus ou moins précoce, certains ayant décroché en cours de collège, d'autres au moment de la certification, parfois post-bac, d'autres enfin sont diplômés mais dans un métier qu'ils ne se voient pas exercer. Malgré le CDI, certains de ces jeunes ont rompu leur contrat, soit à leur initiative (pour se former, pour prendre un autre emploi répondant à leurs critères de contenu du poste et/ou de salaire etc.) soit à la suite d'une faute. Pour autant, ils sont tous restés dans l'emploi plus d'une année consécutive, parfois ils sont en CDI depuis plus de 4 années consécutives. Territoires zéro chômeur leur aura permis de faire une expérience d'emploi dite "significative" », sur un CV comme dans leur tête pour gagner en estime d'eux-mêmes, en confiance dans leurs capacités, à faire et à apprendre. Autant d'éléments nécessaires pour la suite de leur vie professionnelle, et plus largement.

## Faire évoluer l'accompagnement : le renversement du "mandat"

Depuis la professionnalisation des métiers dits "du social", le mandat est défini par l'institution, en fonction de son domaine de compétence : l'enjeu est alors d'orienter l'utilisateur vers le bon interlocuteur, l'interlocuteur compétent.

Il semble que cette logique ne fonctionne plus (a-t-elle jamais fonctionné ?) avec les jeunes en cumul de précarité qui contribuent à nos travaux. Pour autant, et heureusement, ils sont nombreux à avoir connu un accompagnement qui les a aidés, parfois qui les a "sauvés" selon leurs propres mots. Et ce qu'ils nous donnent à voir en relisant ces expériences, ce sont des pratiques d'accompagnement où le professionnel prend son mandat non pas de la compétence institutionnelle mais de ce que le jeune lui donne à voir. En cas de besoin de mobiliser des compétences qu'il n'a pas, c'est lui en tant que professionnel qui va solliciter les soutiens nécessaires. Le seul mandat qui guide cette pratique d'accompagnement est celui du maintien de la relation avec le jeune, sans concession sur la qualité de son action ni sur la déontologie professionnelle.

“ On n'aide pas les gens quand ils donnent l'impression de se débrouiller tout seul. Comme moi, j'ai plus de contrat réciproque au niveau du RSA. On m'a dit "vous en avez pas besoin vous", j'ai plus de référent Pôle Emploi, je vais au Conseil Général, je demande "oh mais c'est parce que vous en avez pas besoin". Alors moi quand j'ai un conseil à demander, quand je veux voir une AS, on m'envoie chier parce que j'en ai pas besoin. Et pourtant y'a des dossiers, des papiers qu'on peut pas faire seul. Alors merci Mme V. (*une assistante sociale qui lui apporte un soutien continu*), alors qu'elle a même pas le droit normalement. Elle fait beaucoup de choses en plus, elle rattrape beaucoup de choses...  
Julie

“ Ben je sais que mes dernières années à la rue, en lien avec cette association, quand on dit que dès qu'on les a, ils ne nous lâchent plus quoi (*rires*)... En lien avec eux, j'ai fait tous les centres, j'ai refait ma carte vitale parce que j'étais au nom du père.

Les relations entre Chacha et cette structure ont été parfois conflictuelles. Chacha se souvient qu'elle était "*une petite peste* (rires). *Le fait de vivre à la rue, ça nous apprend à pas trop faire confiance*". C'est cette confiance qu'il fallait recréer mettant Chacha dans une double posture "*dehors on me dit non (ne fais jamais confiance), ici on me dit oui*". Chacha

Peu à peu, elle a pu gérer ce double rapport :

- “ J'ai fait des petits chantiers de réinsertion, j'ai retravaillé, ils m'ont retrouvé des formations, ils m'ont motivée, ils m'ont secouée les plumes comme pas possible. Si j'en suis là, c'est qu'ils m'ont aidée. Quand ils entendaient la phrase "mais je suis à bout, je vais pas m'en sortir" [...], ils te ménagent pas "Non mais ta gueule, qu'est-ce que tu me dis ? Tu t'en es pas sortie mais rappelle-moi juste comme ça, ce que t'as vécu derrière c'est quoi ?" [...] Je sais que des fois c'était pas cool, je leur disais "vous me saoulez, je viendrai plus chez vous". "Ouais ben tu nous diras merci plus tard. Chacha
- “ Je suis suivie par le Centre social, elle sait ce que je veux faire et elle me dit que j'ai totalement raison de pas vouloir aller en appartement, que c'est une perte d'argent et une perte de temps. Après elle est jeune, peut-être ça aide... [...] Celle d'avant était au top aussi. De toute façon après, si la personne m'accompagne pas dans mon projet, ça va me bloquer, je vais la zapper et je vais continuer toute seule.
- “ C'est grâce à elle que j'ai pu me reprendre en main, arrêter de faire n'importe quoi. Elle m'a pas mal aidée pour ma relation avec mes parents, elle m'a donné quelques conseils. Franchement, si elle avait pas été là, je serais pas ici aujourd'hui. [...] Je suis encore en lien avec elle deux fois par semaine. Je lui parle de mes papiers, du coup elle m'appelle aussi. Je suis encore inscrite dans la Mission Locale là-bas. Je l'ai eue (*la référente Mission locale*) au téléphone pas plus tard que tout à l'heure. Elles sont en lien même si je suis au loin pour quand même voir ce qu'on peut faire pour améliorer la situation.
- “ Je pensais que je pouvais rien faire de ma vie, que j'allais galérer toute ma vie. Je savais pas vraiment si je pouvais devenir quelqu'un, si j'avais les capacités de reprendre mes études, de travailler, de me faire des amis. [...] Maintenant je me dis que je peux y arriver. Je vais mettre du temps, mais je vais y arriver. Quand j'ai un moment de faiblesse, je les appelle et elles me redonnent de la confiance. Et c'est ça qui est important dans la vie je pense, avoir confiance en ses capacités et en ses compétences.

Suite à sa première année de travail avec l'équipe de la classe départ Lyon Métropole (qui deviendra La Troupe), la Mrie a identifié 6 leviers<sup>19</sup> pour faire évoluer l'accompagnement, et lutter ainsi contre le non-recours, rejoindre des jeunes dits "invisibles".

<sup>19</sup> Rapport « Classe Départ – Rapport de capitalisation », octobre 2020

PUTAIN  
D'VOYAGE !

Cie  
THÇA-  
IRC  
DU  
GRA-  
BUGG

Ce qui a fonctionné dans l'expérience de  
la Classe Départ Lyon Métropole,  
et qui peut servir à d'autres...

...d'autres professionnels, qui font d'autres putains  
d'voyages avec d'autres jeunes en galère...

L'expérience de la Classe Départ LM 2019-2020 est riche d'enseignements, parce qu'elle a permis de gagner des choses essentielles avec des jeunes en cumul de précarités, des jeunes devenus réticents à d'autres formes d'accompagnement ou des jeunes que personne n'arrive à rejoindre. Mais alors quelles postures, quelles pratiques les professionnels de la Classe Départ LM ont-ils mis en œuvre pour y parvenir ?

Il n'est pas question de déclamer ici des bonnes pratiques ou des formules magiques : la Classe Départ LM a vécu son lot de difficultés, de tensions, de questions restées sans réponse. Nombreux sont les professionnels qui partagent ces difficultés, ces tensions, ces questions. Nombreux sont ceux qui savent la nécessité d'essayer des choses nouvelles, mais dont les cadres d'intervention ne le permettent pas.

La relation qui se joue dans l'accompagnement est toujours nouvelle, le contexte (institutionnel, professionnel) est propre à chaque situation, et les contraintes qui s'exercent sur les conditions de l'accompagnement diffèrent selon les contextes de travail (manque de moyens, manque de temps, contexte géographique, contraintes réglementaires etc.).

Il nous semble pourtant que l'expérience de la Classe Départ LM nous concerne tous, institutions, associations, financeurs, acteurs. Elle nous donne des points de repères précieux pour agir, des conditions qui ont permis de produire beaucoup. Ces points de repère peuvent être autant d'éléments inspirants pour alimenter des réflexions, pour faire bouger l'accompagnement dans d'autres cadres que celui de la Classe Départ LM et avec d'autres jeunes.



1

**Point de repère n°1**

**CONSIDÉRER L'EXPÉRIENCE DES PRÉCARITÉS  
COMME UNE RESSOURCE POUR SOI-MÊME ET POUR D'AUTRES**

**Les situations regardées par la Mrie et par d'autres...**



Le vécu de précarité n'est pas seulement un cumul d'obstacles qui créent des empêchements, c'est aussi une expérience qui permet de développer des compétences, des savoir-être (d'adaptation, de résistance à la pression, de gestion du stress, de créativité "entrepreneuriale" parfois...).

**Des postures inspirantes, issues de l'observation de la Classe Départ Lyon Métropole**



→ La Classe Départ LM a pris le parti d'avancer avec chaque jeune à partir de ce vécu d'expérience (plutôt que d'essayer de "s'en sortir"). Chaque jeune est rencontré en lui disant "malgré toutes les difficultés que tu as rencontrées, tu es là devant moi aujourd'hui, c'est une vraie preuve de maturité. On va faire de ton expérience de vie une valeur ajoutée pour construire la suite" (plutôt que de lui dire "je suis là pour t'aider à lever tes freins, on va en faire la liste ensemble pour que tu sortes de ta situation").

**Des pratiques inspirantes, issues de l'observation de la Classe Départ Lyon Métropole**



→ Le jeune est accompagné là où il en est aujourd'hui, sans connaître toute son histoire. Le descriptif du parcours n'est pas un préalable à la relation. Pour amener un jeune à parler de lui, il est sollicité à cause de l'utilité que ce retour d'expérience peut avoir pour d'autres (d'autres jeunes, d'autres générations, d'autres milieux sociaux...). (Il n'est donc pas sollicité par l'équipe dans une visée psychologisante ("ça te fera du bien", "tu as besoin de te raconter" ...) ni dans une visée utilitariste ("raconte-moi ton parcours" et je verrai si tu es éligible à tel ou tel dispositif, à telle ou telle aide...)).

**Des enseignements de l'expérimentation de la Classe Départ Lyon Métropole**



- ▶ lire page 25 : Incarner l'utilité de son engagement par rapport à l'entourage et au quartier
- ▶ lire page 27 : Partager un vécu socialement peu reconnu
- ▶ lire page 31 : Construire à partir d'une expérience vécue de précarités – Avoir vécu l'exclusion sociale : le critère de recrutement principal
- ▶ lire page 51 : Une haute ambition impliquant une prise de risque partagée – Vis-à-vis de chaque jeune : ne pas chercher à les rendre conforme à une norme

2

**Point de repère n°2**

**FAIRE DE L'ACCOMPAGNEMENT  
UNE OPPORTUNITÉ POUR CRÉER DU COMMUN AVEC LES JEUNES**



Si le jeune n'a pas accroché aux accompagnements précédents, y compris scolaires, c'est aussi parce qu'il résiste aux codes. Et ce n'est pas fatalement une erreur, c'est aussi une analyse de son expérience : il a compris, parce qu'il l'a expérimenté et analysé, que quand il entre dans les codes, il a toujours moins d'acquis que d'autres, mieux pourvus, plus favorisés...



→ L'objectif de l'accompagnement est de se rencontrer accompagnant/accompagné, de "s'arrimer" pour avancer ensemble. Pour cela, les professionnels sont d'abord dans une logique de production ensemble (de projets, d'expériences...) plutôt que dans une logique de transmission (de règles, de codes de la vie ou de l'entreprise, etc.).



→ Comme beaucoup de gens, les jeunes apprennent en faisant, en faisant avec d'autres : plutôt que de parler, faire des choses ensemble d'abord et en parler ensemble ensuite seulement : cela a été un outil très puissant dans la Classe Départ LM. L'équipe se positionne aux côtés des jeunes, pour créer des situations dans lesquelles les jeunes expérimentent et comprennent par eux-mêmes les encouragements à faire, plus que pour leur donner d'éventuels conseils ou leur transmettre un savoir.



**Des enseignements de l'expérimentation de la Classe Départ LM :**

- ▶ lire page 18 : Produire une culture commune plutôt qu'acquérir des codes sociaux
- ▶ lire page 29 : Produire des émotions collectives
- ▶ lire page 41 : Un engagement partagé, sans bénéficiaire
- ▶ lire page 42 : Des relations fondées sur une pratique artistique partagée – L'indispensable co-production
- ▶ lire page 51 : Une haute ambition impliquant une prise de risque partagée – Vis-à-vis de chaque jeune : ne pas chercher à les rendre conforme à une norme

Ce que nos travaux  
et nos expériences  
avec des jeunes nous  
ont appris ces dernières  
années

3

### Point de repère n°3

#### CONSIDÉRER LE PROJET D'AVENIR COMME LE SEUL LÉGITIME



Ces jeunes sont sollicités régulièrement pour expliciter leurs projets, projets calqués sur les domaines de compétences de ceux qui les accompagnent : projet de logement, projet professionnel, projet éducatif, projet parental... Chaque accompagnant considère son projet comme le plus valable, celui prioritaire. Bien souvent, personne n'accompagne le jeune pour hiérarchiser ces projets en fonction de ses aspirations, de ses priorités.



→ Dans l'expérience de la Classe Départ LM, la vie est regardée comme un ensemble, composé de dimensions différentes : celle liée à l'activité professionnelle, celle liée à des activités personnelles pour soi-même, celle liée à des engagements personnels pour d'autres, et d'autres liées à des envies, à des besoins non satisfaits etc. L'objectif avec chaque jeune est d'articuler ces dimensions d'une vie en fonction des aspirations du jeune et en fonction de la réalité telle qu'elle est aussi. Et de transmettre au jeune des outils pour revoir ces articulations souvent, parce que la vie change vite, surtout quand on est jeune...



→ Les professionnels de la Classe Départ LM n'ont cessé de penser que chaque jeune peut aller plus loin que ce qu'on imagine pour lui... Accueillir un jeune en lui disant "tu veux faire de la musique, très bien, mais ce n'est pas un projet professionnel viable, alors fais de la musique pour toi, et ici on va travailler un vrai projet professionnel" c'est différent de lui dire "tu veux faire de la musique c'est un beau projet, et on va t'aider à le réaliser, à progresser dans la musique, à rencontrer des gens etc. En attendant de pouvoir en vivre, il faut que tu puisses subvenir à tes besoins et pour cela on va aussi chercher un boulot alimentaire".



Des enseignements de l'expérimentation de la Classe Départ LM :

- ▶ lire page 10 : Les contributions de la Classe Départ LM pour l'avenir de chaque jeune volontaire
- ▶ lire page 21 : La considération de l'avenir en plusieurs dimensions, en situant le projet professionnel au milieu d'elles
- ▶ lire page 51 : Une haute ambition impliquant une prise de risque partagée

4

### Point de repère n°4

#### OUVRIRE DES POSSIBLES ET SORTIR DES LIMITES IMPOSÉES PAR DES REPRÉSENTATIONS DU TRAVAIL



Ces jeunes se font globalement deux représentations du travail : soit le travail doit être plaisant, épanouissant, sympathique pour être acceptable soit le travail est dur, physiquement et psychiquement, et il faut l'accepter. D'autre part, ces jeunes en cumul de précarités ont bien souvent très peu d'images concrètes de ce que peut être un travail.



→ Entre ces deux polarités, la Classe Départ LM a fait en sorte d'ouvrir des possibles. Des possibles envisageables, sans tout-de-suite se demander s'ils sont ouverts à ce jeune en particulier. Des possibles pour élargir son horizon, souvent bien étriqué. Ensuite seulement vient le temps de penser des possibles réalistes, des possibles "à la carte" et encourageants, qui sont autant de perspectives ajustées d'un emploi à venir pour tel ou tel jeune.



→ L'équipe, en sortant d'une position de « prestataire d'accompagnement », a amené le jeune à sortir d'une position de "bénéficiaire" d'un accompagnement. Faire équipe avec chaque jeune dans un moment de son parcours (plutôt qu'exiger de lui qu'il soit "l'acteur de son parcours") cela a sans doute minimisé le risque de le perdre, de le faire fuir.



Des enseignements de l'expérimentation de la Classe Départ LM :

- ▶ lire page 19 : Trouver du plaisir dans ce que l'on fait et gagner des capacités à l'effort
- ▶ lire page 21 : La considération de l'avenir en plusieurs dimensions, en situant le projet professionnel au milieu d'elles
- ▶ lire page 40 : Des relations qui ne sont pas des relations d' "accompagnement"
- ▶ lire page 43 : Des modes de relation divers entre personnes
- ▶ lire page 44 : Des relations proches

5

## Point de repère n°5

### TRAVERSER ENSEMBLE LE CONFLIT, PLUTÔT QUE DE L'ÉVITER PAR ANTICIPATION



Les chartes, les règles visent souvent à éviter les conflits, les débordements. Alors que les débordements font partie de la relation, et que lorsqu'ils ne s'expriment pas, ils ont tendance à empirer ou à saper l'accompagnement.



→ La Classe Départ LM a cherché des manières de vivre ces tensions de manière à limiter/éviter la violence. Elle a choisi de sortir d'une logique de sanction individuelle, souvent excluante, inefficace, pour associer d'autres à la réflexion (d'autres professionnels, d'autres jeunes aussi) et considérer les règles comme un besoin pour le groupe.



→ A chaque fois qu'il y a eu une situation conflit, l'équipe l'a laissé s'exprimer (verbalement, même "incorrectement") pour éviter la violence physique, pour éviter la rupture du lien ou la fuite, et lui donner du sens collectivement. L'équipe a instauré des modalités de gestion collective des conflits, associant des jeunes. Elle a profité du conflit pour échanger, jeunes et équipe, sur le sens des règles : pourquoi en a-t-on besoin ? Qui protègent-elles ? Comment ?



Des enseignements de l'expérimentation de la Classe Départ LM :

- ▶ lire page 10 : Expérimenter des langages divers
- ▶ lire page 23 : Exercer la démocratie
- ▶ lire page 44 : Des relations proches

6

## Point de repère n°6

### ACTIVER DES SOURCES DE LÉGITIMITÉ DU POINT DE VUE DES JEUNES



Pour ces jeunes en cumul de précarités, la légitimité des "adultes" ne procède ni d'un statut (travailleur social, élu, artiste...) ni d'une fonction (conseiller professionnel, directeur...) ni même d'une situation (chargé d'accompagnement par exemple). Elle ne se fonde pas non plus sur le fait que ces adultes "sont là pour eux", ni même sur le fait qu'ils "mettent leur compétence à leur service".



→ La légitimité s'éprouve dans les actes, et plus encore dans la cohérence assumée entre les discours et les actes. Ces jeunes testent en permanence cette cohérence, cherchent à "pousser à la faute" ceux qui sont là pour eux. Résister à cette mise en tension, parfois extrême, demande plus que des compétences professionnelles.



→ La Classe Départ LM a développé des collectifs de travail, elle a construit une équipe qui puisse effectivement agir aux côtés de jeunes, pour ne pas laisser un adulte en face d'un jeune, sous prétexte qu'il a la compétence professionnelle pour l'accompagner. Elle a construit l'équipe avec ambition : au-delà d'une relecture régulière de la pratique (qui a été nécessaire mais absolument pas suffisante) elle a construit une équipe qui a su partager des convictions communes, réfléchir ensemble leur mise en acte, se soutenir, porter ensemble cet enjeu de légitimité (y compris "faire bloc" quand les jeunes tentent de faire exploser le cadre).



Des enseignements de l'expérimentation de la Classe Départ LM :

- ▶ lire page 43 : Des modes de relation divers entre personnes
- ▶ lire page 51 : Une haute ambition impliquant une prise de risque partagée
- ▶ lire page 56 : Une cohérence de fond et de rôles
- ▶ lire page 59 : En conclusion

## Conclusion

Une pratique de l'accompagnement radicalement renouvelée, basée sur deux axes : la logique du d'abord et le renversement du mandat, en réponse à un non-recours massif chez les jeunes ?

Si tous nos travaux vont dans ce sens, force est de constater que l'organisation des institutions actuellement ne permet pas ce mouvement. Pour soutenir ce mouvement il conviendrait de :

- adapter la dématérialisation de l'accès aux droits à ces nouvelles pratiques (extension des supports, existence de voies d'accès rapides pour les professionnels de l'accompagnement qu'ils soient ou non membres de l'institution) ;
- renforcer notablement la formation des professionnels en charge de l'accompagnement des jeunes ;
- baisser sérieusement la charge d'un portefeuille d'accompagnement (passer de parfois 250 jeunes en missions locales à une trentaine quand il s'agit de jeunes en cumul de précarités), ce qui implique de recruter des professionnels supplémentaires ;
- reconnaître davantage l'utilité sociale de ces métiers, par une revalorisation salariale mais pas seulement, aussi par une sortie de tâches d'exécution et une participation plus directe à la mise en œuvre des politiques publiques dans leurs structures.

Malgré le fait que tant de jeunes nous y invitent, les mouvements actuels dans le secteur ne semblent pas aller dans ce sens. Pour autant, l'expérience récente dans le secteur de l'emploi montre à quel point des mouvements peuvent se réaliser rapidement et sans volonté institutionnelle explicite. Gageons que l'accompagnement évoluera dans les prochaines années, et que cette évolution se réalisera à partir des jeunes... ■

## Territoire zéro chômeur (Villeurbanne) - retours d'expérience des jeunes salariés (ou futurs salariés)

Depuis 2017, ouverture de l'entreprise à but d'emploi "Emerjean" à Villeurbanne Saint-Jean, près d'une vingtaine de jeunes ont été embauchés en CDI selon les modalités de l'expérimentation, à temps choisi et sans sélection.

[si possible faire un tableau récap de leurs parcours à partir des données envoyées par Clémence – à confirmer]

Bien sûr, Territoires zéro chômeur vise à lutter contre la privation d'emploi de longue durée, y compris celle des jeunes. Mais au-delà de cette visée première, l'expérimentation nous ouvre des champs de compréhension divers, en particulier en ce qui concerne les jeunes : leur accès à l'emploi bien sûr mais plus largement leur accès aux droits.

**A partir de ce que les jeunes bousculent et questionnent, il nous semble utile de réinterroger pour tous :**

- ➔ Notre rapport au travail
- ➔ Notre rapport au(x) droit(s)

### À partir de l'expérience vécues par les jeunes dans TZC, réinterroger notre rapport au travail

**Le travail reste une source d'identité sociale, de dignité, à condition qu'il soit décent**

On entend un peu partout que les jeunes ne construisent plus leur identité sociale à partir du travail mais de plus en plus à partir d'autres formes d'engagements, individuel ou collectif. Peut-être ces nouvelles formes d'engagements sont source effectivement d'utilité sociale, mais les jeunes engagés dans l'expérimentation TZC sur le quartier Saint-Jean nous apprennent que le travail reste une source puissante d'identité sociale.

- > **parfois de manière très consensuelle** quand des jeunes ayant connu un échec scolaire précoce nous racontent combien leur longue période sans activité, à attendre bien souvent soit d'avoir l'âge de travailler, soit de voir une porte s'ouvrir pour eux, abîme leur dignité, celle de leur famille, de leurs parents en particulier.

“ En retrouvant un travail, j'ai eu le sentiment de redevenir un homme.

“ C'est de la fierté pour soi et sa famille.

“ Ça nous pousse à faire des efforts, à se mettre au niveau des gens.

“ Gagner de l'argent, nourrir sa famille, avoir des projets.

“ Je veux faire ma vie, être indépendant, je veux une famille, une maison, une voiture.

“ Ça occupe notre vie, quand j'ai un travail le temps passe vite, je suis concentré sur ce que je dois faire et comment le faire.

- > **parfois de manière plus clivante**, quand des jeunes privés d'emploi disent combien les activités professionnelles qu'ils ont pu connaître antérieurement les ont déçus...

“ j'ai un rapport difficile à mon travail d'aide-soignante, physiquement c'est très dur.

“ "On a besoin d'apprendre des choses qui nous permettent d'accéder à ce qu'on cherche", par exemple pour une formation, un travail dans un domaine qu'on aimerait.

“ Si on sent qu'on apprend rien, on perd son temps...

“ On doit être efficace dès le premier jour.

“ On a pas l'occasion de montrer ce qu'on sait faire.

- “ Dans un stage qui devait précéder un emploi, à l’issue des deux semaines, mon responsable n’avait même pas gardé mon nom en tête.
- “ On peut faire des choses pas intéressantes mais si on est dans une équipe où on se soutient, où l’ambiance est bonne on peut tenir.
- “ Quand il n’y a pas de plaisir à faire des choses, ce qui aide ce sont les autres, les collègues qui sont avec toi.
- “ Dans l’intérim, on te parle comme à des chiens, on peut rien dire, ni demander. Pourquoi on nous parle mal ?

Ces déceptions, ces souffrances au travail aussi parfois, pèsent tant pour certains que, malgré leur jeune âge, ils refusent d’y retourner, même si des emplois y sont disponibles...

Refus d’y retourner efficace pour certains en ce qu’il permet de développer des alternatives pour exercer ces activités dans des conditions plus dignes, refus d’y retourner stérile pour d’autres en ce qu’il empêche le progrès social dans ces secteurs d’activité.

Décision de rester sans emploi inacceptable pour les uns, pour qui le retour sur le marché du travail est et doit rester la finalité prioritaire, encore plus dans une période de pénurie de main d’œuvre. Décision soutenable pour les autres, pour qui le travail dans des sociétés démocratiques doit nécessairement être décent et respectueux des travailleurs.

### Le travail décent selon les jeunes rencontrés dans l’expérimentation

Cet enjeu du travail décent se construit beaucoup autour des enjeux dits de « management », d’organisation du travail, des coopérations et des tensions/conflits dans l’entreprise (entreprise à but d’emploi comme entreprise autre). Les jeunes que nous rencontrons insistent sur deux éléments fondamentaux qui contribuent fortement à faire la décence du travail :

#### > Les relations humaines et sociales dans l’entreprise

- “ On peut faire des choses pas intéressantes mais si on est dans une équipe où on se soutient, où l’ambiance est bonne on peut tenir.
- “ Quand il n’y a pas de plaisir à faire des choses, ce qui aide ce sont les autres, les collègues qui sont avec toi.
- “ Mes meilleures expériences étaient quand je me sentais bien avec les gens, c’est important.
- “ Quand j’ai commencé, je me sentais en sécurité : pendant les premiers mois j’avais un vis-à-vis vers lequel me tourner en cas de souci. On se sentait suivi, soutenu et ça donne une sécurité.

#### > Le temps, en particulier durant les premiers mois de contrat

- “ Il faut du temps pour s’habituer à la vie en entreprise, moi j’ai appris à me contrôler mais parce qu’Emerjean a été patient avec moi.
- “ C’est important que quelqu’un t’aide à trouver ta place dans l’entreprise, à la connaître.
- “ Pour démarrer il faudrait des contrats courts renouvelables, 3, 6 mois...avec à chaque fois des objectifs, qu’est-ce que t’apprends, comment t’avances...

Dans une période de pénurie de main d’œuvre, dans un moment où beaucoup de salariés refusent de reprendre leur poste dans les mêmes conditions que celles préalables au covid, les jeunes engagés dans l’expérimentation TZC nous donnent des clés de lecture et des leviers pour améliorer les conditions de travail, et produire ensemble du travail décent, dans l’intérêt des salariés comme dans celui des employeurs.

### La question des temps du travail (et pas du temps de travail) est un enjeu majeur

TZC ouvre largement les perspectives sur cette question des temps du travail. Dans le cadre de l’expérimentation, les jeunes, comme toutes les personnes privées d’emploi, sont salariées en CDI à temps choisi : ce temps choisi n’est pas explicitement défini dans le cadre de la loi, mais l’usage veut que le temps considéré soit la durée hebdomadaire du travail. Les jeunes en particulier, à travers leur vécu de l’expérimentation, nous permettent de reconsidérer ce "temps choisi" à la bonne échelle, et la durée hebdomadaire n’est pas systématiquement la bonne échelle, en tout cas pas la seule valable.

Les salariés de l'entreprise à but d'emploi nous amènent à considérer les temps du travail en fonction de la vie et des engagements qu'elle implique :

> **Temps du travail dans l'année**

Dans les EBE comme ailleurs, certains salariés organisent de fait leur temps de travail sur l'année. Ils travaillent de fait un 80% annuel en travaillant 10 mois à temps plein par an (avec 2 mois d'interruption au total dans l'année, en plus de leurs congés payés). Un salaire à temps plein sur 10 mois et du sans-solde pour le reste de l'année n'est pas une réponse adaptée : annualiser leur temps de travail et mensualiser la rémunération serait une réponse bien plus efficace (qui évite l'endettement, les impayés etc.).

Ce rythme de travail est notamment celui de parents de jeunes enfants qui souhaitent ne pas travailler pendant les vacances scolaires, des jeunes qui sont aussi aidants familiaux qui doivent « remplacer » les aidants professionnels pendant leurs périodes de congés (ou qui doivent accompagner des périodes de soins plus intensifs au cours de l'année) et de jeunes dont les familles vivent à l'étranger, ils peuvent être soutiens de famille, ou simplement souhaiter garder des liens réguliers.

> **Temps du travail et parentalité**

Dans les quartiers populaires, les jeunes, surtout ceux avec un faible niveau scolaire, sont souvent parents plus tôt que dans d'autres catégories socio-professionnelles.

Comme ailleurs, dans les EBE, les temps choisis des salariés évoluent avec la parentalité :

- Comme dans le reste de la société, plus encore peut-être, ce sont les jeunes femmes, systématiquement, qui font évoluer leurs temps de travail hebdomadaire (et leurs horaires chaque jour) avec l'arrivée d'un enfant. L'égalité homme/femme est une notion très chahutée dans l'entreprise à but d'emploi, y compris parmi les plus jeunes salariés. Contrairement à d'autres catégories sociales de jeunes, plus diplômés, plus aisés matériellement, la parité, au travail et plus encore concernant les tâches familiales et domestiques, n'est pas une réalité vécue, ni même souhaitée, par les jeunes hommes que nous rencontrons, aussi par certaines jeunes femmes.

L'expérience des jeunes en EBE confirme s'il en était besoin que la parité n'est pas réalisée dans la sphère domestique :

- Dans les entreprises à but d'emploi, les temps de travail choisis s'adaptent à la vie de famille : les personnes peuvent dans la mesure du possible adapter leurs horaires à leurs contraintes parentales. Il n'est donc plus question, en particulier pour les jeunes femmes, de renoncer à une vie professionnelle pour éduquer les enfants. Elles peuvent être salariées et être présentes à leurs enfants, et répondre ainsi à un besoin fondamental des parents, plus encore dans des quartiers où la vie est plus difficile qu'ailleurs. Combien de parents dans ces quartiers disent qu'ils pourraient éviter de mauvaises fréquentations, de mauvais choix à leurs enfants en étant présents à certains moments clé de la journée (le départ à l'école, le retour de l'école pour donner un rythme aux plus petits etc.) ?

L'expérience des jeunes en EBE montre que si les conditions d'emploi sont ajustées, il est possible de conjuguer emploi et parentalité. L'enjeu est essentiel à plusieurs titres. D'abord parce que sur le territoire de Saint-Jean, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'EBE, souvent parce qu'elles sont restées sans emploi durant de nombreuses années pour éduquer leurs enfants et que leur retour à l'emploi, même ardemment souhaité, est très difficile dans ces conditions. Le coût économique, social et humain de cet abandon professionnel pour toutes ces jeunes femmes est donc très important, en particulier sur ces territoires en QPV. Ensuite parce que nous traversons une période de pénurie de main d'œuvre, dans des secteurs en tension particulièrement féminins, tels que le service à la personne par exemple, et que permettre le retour à l'emploi de femmes qui ont connu une longue période d'arrêt peut contribuer à desserrer les tensions sur ces secteurs-là.

### > Temps du travail et apprentissage jeunesse

Les jeunes dans les EBE nous montrent combien le CDI tel qu'il existe n'est pas adapté à leurs aspirations : ils souhaitent pouvoir vivre d'autres expériences, d'autant plus quand leur activité professionnelle présente peu d'intérêt à leurs yeux. Actuellement, quand on les interroge sur leurs souhaits pendant leurs périodes sans travail, la plupart d'entre eux évoquent des activités "plaisantes" : voyager, se détendre etc. D'autres jeunes sans qualification, hors EBE, disent aussi que la perspective de ces projets futurs leur permet de tenir dans l'emploi, pour sa durée (3 mois, 6 mois, 1 an), même si les conditions de travail sont dures. Sans ces perspectives, beaucoup affirment qu'ils quitteraient leur emploi avant la fin du contrat.

A travers leur vécu du travail, ces jeunes nous invitent à élargir notre conception de l'alternance (dont l'efficacité de la formule existante est largement reconnue). Cette alternance élargie, loin d'être de la fainéantise, permet leur apprentissage du travail : elle est constructive. Si on la considérait comme telle (au lieu de la sanctionner comme c'est le cas le plus souvent), ces jeunes s'intégreraient sans doute plus durablement dans l'emploi. Considérer l'alternance comme un apprentissage permettrait aussi de l'élargir à d'autres modalités, en plus du voyage, de la détente, qui ont leur utilité dans l'apprentissage certes mais peuvent être complétés : la formation par exemple, l'engagement d'utilité sociale (associatif ou autre), l'activité culturelle, artistique etc. Cette alternance élargie est bien sûr absolument compatible avec le CDI, l'idée ce n'est pas de donner à la précarité de l'emploi un vernis sympathique : entendre ces jeunes dans les EBE, permettre par exemple de geler des CDI pour mener d'autres projets tout en maintenant une rémunération, gagner en compétences, en expériences, en maturité.

Cette alternance pourrait être utilement étendue à tous les salariés :

Des jeunes très diplômés partagent de plus en plus les mêmes aspirations que les jeunes de TZC : Accenture par exemple, et d'autres entreprises de ce type, disent combien il est difficile de "garder leurs jeunes ingénieurs". Là encore il faut trouver d'autres sources de sens au travail. Une alternance de ce type, entre emploi et d'autres activités peut être une solution.

Cette perspective que nous ouvrent les jeunes engagés dans TZC sur le territoire de Saint-Jean pourrait constituer une opportunité pour beaucoup d'autres salariés. En effet, de nombreux salariés s'usent dans leur activité professionnelle au cours de leur vie : imaginer une possibilité d'alternance pourrait empêcher cette usure et ses conséquences délétères. Voyager, prendre du temps avec des enfants adolescents (dans les quartiers prioritaires, des parents disent souvent combien ils pourraient empêcher leurs ados de céder aux trafics s'ils pouvaient être plus présents), vivre mieux le départ des enfants devenus adultes (beaucoup de cinquantenaires vivent difficilement cette période). Cela pourrait aussi ouvrir des perspectives concrètes de reconversion professionnelle, au lieu d'attendre que le travail devienne invivable pour l'employé et/ou pour son employeur.

### > Temps du travail et retraite

#### **Le travail n'est pas nécessairement un espace concurrentiel**

TZC propose de développer de l'emploi en dehors des logiques concurrentielles, sans pour autant s'exclure de la logique du marché. Dans les entreprises à but d'emploi s'exerce la recherche d'un équilibre entre des finalités du travail : produire du chiffre d'affaires, produire de la satisfaction client, produire des emplois, produire une qualité de vie au travail, produire une montée en compétences, produire des parts de marché, et tout cela sans produire de concurrences, ni internes, ni externes. Ce défi permanent, les débats qu'il suscite, les tensions parfois, mettent à l'épreuve nos conceptions du travail.

### > Recruter sans mettre en concurrence

L'expérience montre qu'il est possible de fixer des critères à l'emploi (en termes de conditions, de capacités etc.) et d'embaucher par principe la 1<sup>ère</sup> personne rencontrée qui répond à ces critères, sans se demander si une autre serait encore plus adaptée.

Sortir de cette logique du "meilleur" pour entrer dans une logique du "capable" raccourcit et facilite considérablement les procédures de recrutement.

Mais au-delà, la portée de ce parti pris se situe surtout au niveau de la lutte contre les discriminations :

- Le 1<sup>er</sup> peut être noir, arabe, femme, jeune ou vieux, habiter dans un QPV etc., s'il est le 1<sup>er</sup> capable, il est embauché, parce que personne ne sera en concurrence avec lui et parce que la "liste d'attente" est publique, chacun sait où il se situe dans la file. Au démarrage de l'expérimentation, ce parti pris dans le recrutement a suscité beaucoup de colère de la part d'habitants qui se considéraient comme "plus capés" que ceux embauchés avant eux. Très vite pourtant, nous avons constaté un apaisement, une acceptation de cette méthode, voire une adhésion qui légitimait fortement l'expérimentation aux yeux des habitants du quartier.
- Par ailleurs, hors EBE, régulièrement, des fiches de poste exigent des critères non nécessaires pour exercer l'activité, par exemple selon les postes bien sûr le permis de conduire, ou une disponibilité extensible, le week-end ou les soirs, ou encore une maîtrise des outils informatiques. Autant de critères "ajoutés" pour filtrer certains profils, sans pouvoir être taxé de discrimination. Là encore, ce mode de recrutement sans mise en concurrence oblige à définir des critères strictement limités à "la capacité à réaliser la mission", en supprimant de fait tout autre critère pouvant être inutilement discriminant.

Les jeunes sont les premiers à "bénéficier" de ces modalités de recrutement : leur absence d'expérience n'est plus rédhibitoire, leur manque ou absence de diplôme non plus. S'ils sont en capacité d'occuper la mission, ils ne seront pas mis en concurrence avec d'autres, plus expérimentés ou plus diplômés.

### > Salarier sans mettre en concurrence

Le fait que dans les entreprises à but d'emploi tous les salariés touchent le même salaire (SMIC horaire) permet de sortir des enjeux de l'établissement d'une grille salariale en interne (ce qui reste une spécificité de l'expérimentation) et du coup met en lumière un autre enjeu, plus central encore au niveau sociétal, celui d'un salaire décent.

Les jeunes questionnent beaucoup cette règle. Certains d'ailleurs choisissent de rester dans l'intérim malgré la précarité induite pour avoir un niveau de salaire plus élevé. Même conscients qu'ils doivent encore apprendre, ces jeunes interrogent le niveau du SMIC actuel, trop faible selon eux pour pouvoir construire leur vie.

Il apparaît effectivement que le niveau du SMIC actuellement ne permet pas de vivre dignement, même s'il permet aux salariés de sortir durablement de la grande précarité.

La crise covid pose cette même question. Plus une autre, peut-être autant déterminante : qu'est-ce qui fixe la rémunération ? Le profit engendré par la fonction ? le niveau d'étude nécessaire à la fonction ? le niveau de responsabilité dans l'entreprise ? L'utilité de la fonction ?

### > Développer des activités sans mettre en concurrence

TZC pose là l'enjeu des activités socialement utiles, non rentables selon les règles actuelles du marché. Certaines d'entre elles pourraient devenir rentables si les habitants des quartiers prioritaires (et plus largement les milieux populaires) devenaient solvables : se repose ici la question du niveau du SMIC.

La plupart des jeunes rencontrés dans le cadre de l'expérimentation ces dernières années posent aussi la question de la nature des activités. Beaucoup d'activités dans les EBE appartiennent à l'économie dite "circulaire". Or, pour certains jeunes, ces activités ne sont pas des activités valorisées. Si elles sont non-concurrentielles c'est aussi parce qu'elles sont dures,

pas rentables, et donc que leur valeur est discutable. Contrairement à d'autres jeunes, plus favorisées, plus diplômées aussi souvent, l'écologie n'est pas une valeur positive tant que les tâches associées restent "dures", ou tant que ces tâches restent associées à des métiers que leurs parents ou grands-parents ont pu faire et qui ont été source de tant d'humiliation chez eux. Un jeune, qui a travaillé plusieurs années avec l'association "les détritivores" sur une mission de compostage, décrit très bien ce sentiment. Pour lui, quand il parle de son activité, le sens écologique de ce travail importe peu, mais le fait d'avoir un emploi lui apporte un salaire. Autrement dit avant même de regarder le type d'activité réalisée c'est d'abord le fait d'être actif et de contribuer par son travail qui lui importe.

“ Je sais ce que c'est le compost maintenant, je sais comment ça marche, ça a changé ma vie financière. Mais rien d'extraordinaire, c'est un début, un tout début.

Selon lui, travailler cela change différents aspects de sa situation, mais cette activité de compostage en particulier n'est pas valorisante à ses yeux. Il n'en voit pas le sens, il n'en tire pas de fierté particulière, et c'est dur physiquement.

“ Je préfère ça que rester assis. Mais c'est pas quelque chose qui me plaît en soi. C'est pas une fierté, de manipuler des poubelles toute la journée. Même si c'est bien de sauver la planète ! Au début l'odeur elle te dérange un peu, après tu t'y habitues. Et le compostage c'est très physique, les bacs font 90 kg quand ils sont pleins : c'est pas pour tout le monde.

Et l'écologie n'est pas une valeur en soi, elle ne constitue pas non plus un espoir de changement pour lui et ses amis proches dans le quartier, ni maintenant ni pour son avenir.

“ Moi mes amis ils aident pas la planète.

*Tes amis ils s'en foutent de la planète ?*

Ben mes amis ils s'en foutent même d'eux-mêmes ! (rire) On parle pas de la planète, nous, habituellement, dans la vie de tous les jours ! Il y a plein d'autres problèmes avant la planète. La planète on ne voit pas le problème qu'elle a, réellement... Même si vu que je travaille pour la planète ça veut dire que je m'en fous pas... c'est les déchets de tout le monde. Mais il faut s'occuper des gens qui y vivent sur la planète, et après on verra pour la planète.

## TZC réinterroge notre rapport aux droits sociaux

### L'emploi comme un droit ou la fin de la conditionnalité par l'emploi

TZC propose de considérer l'emploi comme un droit, en conformité avec la constitution : un droit quelles que soient nos capacités, un droit quel que soit notre mérite, un droit quelles que soient nos conformités. TZC montre qu'il est possible de poser l'inconditionnalité de droits comme l'emploi en principe directeur : c'est ce qui s'appelle dans l'expérimentation l'exhaustivité. Charge aux acteurs de créer les conditions de la réalisation de cette inconditionnalité.

En France, l'emploi et la protection sociale se conditionnent mutuellement depuis les ordonnances de 45 (au moins...) et de manière toujours plus restrictive :

- L'emploi conditionne une série d'accès à des droits sociaux (santé, formation, accès au crédit, dans une moindre mesure logement avec le critère du CDI, avec aussi le 1% logement...)
- Le maintien dans des droits et dispositifs sociaux est toujours plus conditionné par une recherche dite "active" d'emploi (RSA, assurance chômage, dispositifs d'accompagnement...)

Considérer l'emploi comme un droit inconditionnel signifie la fin de cette conditionnalité fondatrice de notre système de protection sociale et permet d'ouvrir plus largement la question des "droits conditionnés" :

- Que l'accès à certains droits soient conditionnés par des critères objectifs de situation (niveau de revenu, nombre d'enfants à charge etc.), personne ne le remet en question, surtout pas les personnes en situation de précarité et surtout pas les jeunes que nous avons rencontrés. Seuls les critères et les seuils appliqués font l'objet de discussion.
- Que l'accès à certains droits soient conditionnés à la mise en œuvre de certains comportements est bien plus discutable : recherche d'emploi, adhésion à

l'accompagnement, conformité psycho-sociale (politesse, acceptation...). Et c'est ce second type de conditionnalité qui affaiblit la confiance dans les droits de beaucoup d'administrés en situation de précarité, et qui nous fait collectivement peu à peu sortir d'une logique de droit pour entrer dans une logique d'aide. La Mrie rencontre de nombreux professionnels qui regrettent que les jeunes en particulier soient systématiquement dans cette logique d'aide d'urgence. Mais s'ils le sont c'est aussi parce qu'ils refusent, pour certains, les conditions d'accès aux droits. Notamment, cette conditionnalité sur les comportements qui insinue des critères moraux à l'accès et au maintien des droits, critères considérés comme "subjectifs" par beaucoup de jeunes (et d'administrés plus largement) : perception qui nourrit les sentiments d'injustice de "droits alloués à la tête du client", de droits alloués ou retirés sur critères affectifs "de toute façon, elle m'aime pas", ou sur critères d'intérêt personnel "il est pistonné par son maire parce qu'il vote pour lui", etc.

## L'emploi comme un droit ou la fin du critère de la "sortie" comme unique indicateur de réussite

Toutes nos politiques sociales sont évaluées à l'aune d'un critère unique de réussite : celui de la sortie, sortie du dispositif, sortie du quartier pour les logements sociaux, sortie de soins, sortie d'accompagnements etc.

Or la sortie est un indicateur aveugle : en quoi sortir serait signe de réussite ? La sortie peut-être en trompe l'œil : par ex combien de salariés en insertion "sortent" en sortie dite "positive" pour une formation qui n'aboutira jamais à un emploi et après ces quelques mois retournent dans un chômage de longue durée ? La sortie peut être une entrée ailleurs et les gens se déplacent avec leurs "problématiques" non prises en compte : combien de personnes sortent de psychiatrie pour intégrer des centres d'hébergement souvent inadaptés à leurs besoins ? La sortie peut aussi être dictée par des normes sociales discutables : combien de familles quittent un logement social en ville pour accéder à la propriété dans le péri-urbain lointain, et se retrouvent isolées géographiquement et socialement, ayant perdu leurs relations de voisinage dont certaines constituent de véritables sécurités de proximité ?

L'emploi comme un droit expulse de fait l'enjeu de la sortie comme critère d'évaluation. On mesure la difficulté de la plupart des acteurs à entrer dans cette logique nouvelle, et le poids idéologique de ce critère de sortie. D'autant plus qu'il n'est pas simple de produire d'autres indicateurs... Encore plus en ce qui concerne les jeunes : eux bien sûr doivent "sortir" de l'EBE, pour construire un parcours professionnel. Donc les concernant, le critère de la sortie garde sa pertinence, même s'il est à repenser fondamentalement, à partir de nouveaux indicateurs.

“ Je sortais de l'école. Et ensuite j'ai fait quelques intérimaires mais des vraies petites missions de 2-3 jours, rien de concret. Ensuite je suis venu m'inscrire à Emerjean. Pour après faire une formation. Mais ils avaient pas encore les ressources, ils avaient pas encore fait leur demande. Maintenant je vais essayer de demander pour ma formation.

## L'emploi comme un droit produit-il du progrès social ?

L'expérience, bien que peu évaluée encore, montre que considérer l'emploi comme un droit produit du mieux-être, au-delà de la personne embauchée, et c'est bien la pertinence d'un droit : produire du progrès social.

Quelques exemples de ce mieux-vivre collectif, encore mal mesurés, et loin d'être exhaustifs :

- Les instituteurs de l'école primaire constatent que des enfants dont un des parents a été embauché dans l'EBE vont mieux à l'école. D'abord en termes de comportement, d'attitude face à l'apprentissage, parfois aussi en termes de résultats scolaires.
- Des services, publics pour la plupart, refont leur apparition dans le quartier grâce à l'EBE, La Poste par exemple. Combien d'habitants ont dit leur colère et leur sentiment d'être méprisés, de compter pour moins que des habitants d'autres quartiers, au

moment où ces services ont déserté le quartier ? Aujourd'hui, ils ne savent pas tous que les services de La Poste sont à nouveau accessibles, ce sentiment de mépris n'a bien sûr pas disparu avec le retour de La Poste, mais certains habitants disent avoir obtenu "réparation", et dans ces quartiers c'est un enjeu réel.

- Des poches de sécurité se recréent dans le quartier. Bien sûr la sécurité reste un besoin majeur des habitants du quartier, et ce n'est pas dans les attributions d'une EBE. Pour autant, certaines de ses activités contribuent à sécuriser les habitants :
  - ✓ Par exemple le service de médiation dans les transports scolaires. Beaucoup de parents ont fait part de leur inquiétude de voir leurs enfants partir au collège et devoir traverser le boulevard. Savoir leurs enfants dans un bus scolaire, qui les emmènent devant le portail, en étant encadrés par des adultes, contribuent à recréer des sécurités.
  - ✓ Par exemple la présence de salariés devant l'école pour fluidifier la circulation et surtout pour apaiser les conflits, les pertes de patience parfois bruyantes entre parents, automobilistes... Des parents disent que leurs enfants commencent l'école moins stressés, sans avoir absorbé le stress, et la violence parfois, des adultes sur le chemin...
- Une certaine liberté de choisir sa vie s'exerce à nouveau pour certaines familles, même si cette liberté reste contrainte par de nombreux déterminants qu'un emploi et un revenu fixe ne font pas disparaître :
  - ✓ Des jeunes peuvent décohabiter et construire leur propre vie : ils étaient contraints d'habiter chez leurs parents du fait de leur manque de ressources. Force est de constater que cela concerne plus de jeunes hommes que de jeunes femmes (qui décohabitent plutôt au moment du mariage), mais peut-être est-ce le début de l'exercice d'un choix.
  - ✓ Des familles choisissent de déménager, ce qui leur était impossible jusqu'à présent. D'autres choisissent de rester dans le quartier, parce qu'elles y ont leur réseau de proximité, et l'assument comme un choix plutôt que comme une contrainte, et ça modifie leur façon d'habiter le quartier : elles habitent de manière moins "invisibles", mobilisent d'autres autour d'elles etc.
  - ✓ Quelques familles choisissent de scolariser leurs enfants dans le privé.
  - ✓ Certaines familles peuvent retourner dans leur pays d'origine, renouer des contacts avec leur famille, pour certains ils n'y étaient pas ou peu retournés depuis leur départ (notamment certains venus de pays d'Afrique subsaharienne). D'autres peuvent envoyer des subsides à leur famille restée au pays et dont le quotidien est très dur, c'est par exemple le cas d'une famille syrienne.
  - ✓ Certains peuvent prendre soin de leur santé : par exemple des soins dentaires, des bilans ophtalmologiques. Il se trouve par ailleurs que d'autres voient leur santé se dégrader du fait du retour à l'emploi, et que la santé reste une ambivalence dans l'expérimentation.

Pour autant, les jeunes notamment nous disent combien TZC, malgré sa pertinence, reste perfectible et certaines réalités méritent d'être considérées avec beaucoup d'énergie :

- Certains salariés, les jeunes encore plus que d'autres, considèrent trop souvent leurs emplois comme des sous-emplois ;
- Les jeunes sont très majoritaires à ne pas se sentir concernés par TZC et par les EBE dans le quartier Saint-Jean ;
- Il reste encore, dans le quartier même, des centaines de personnes encore privées d'emploi : l'exhaustivité est encore loin (et seul le quartier de Saint-Jean est actuellement considéré).
- ...

## La précarité (s')alimente des problèmes de santé... chez les jeunes aussi !

Les inégalités sociales sont un facteur déterminant de la santé, qui impacte toutes les classes d'âge. Les données décrivant la santé des enfants et des jeunes grandissant dans la pauvreté sont nombreuses au niveau national<sup>20</sup> et international<sup>21</sup>.

Ces données soulignent que les inégalités sociales ont un impact sur la santé dès le plus jeune âge, notamment concernant les risques d'obésité et les problèmes bucco-dentaires<sup>22</sup>.

Ainsi, même si de manière générale l'état de santé des jeunes s'améliore (l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé notant en 2006 qu'à 15 ans 80% des filles et 90% des garçons disent être en bonne ou excellente santé), l'Observatoire des inégalités relève les graves difficultés de santé mentale qui touchent un grand nombre de jeunes : *"La France est l'un des pays où les 15-24 ans se suicident le plus, avec environ 600 décès par an et des milliers de tentatives. Témoignage d'un mal-être qui s'exprime parfois par la violence, mais aussi par le repli sur soi et l'enfermement. D'autres maladies frappent spécifiquement les jeunes, comme l'anorexie, qui toucherait entre 30 et 40 000 jeunes, surtout des femmes. Enfin, l'alcoolisme - même si la consommation globale diminue - continue à faire des ravages. Pas moins de 20 % des garçons et 12 % des filles de 15 ans déclarent avoir été ivres au cours des trente derniers jours. La répression très forte ces dernières années de la consommation de cannabis a pu favoriser la consommation d'alcool comme substitut légal"*<sup>23</sup>.

Ces enjeux de santé mentale sont aussi au cœur des inquiétudes pour la jeunesse dans les conséquences de la crise du covid-19, impliquant phobies scolaires et décrochages, tentatives de suicide, troubles alimentaires, addictions.

Dans ce contexte global, les éclairages proposés à partir des travaux de la Mrie décrivent les expériences des jeunes rencontrés ainsi que des actions réalisées concernant la santé des jeunes en précarité.

En effet, ces dernières années nos travaux ont permis d'aborder directement ou indirectement ces enjeux. D'abord, en décrivant les caractéristiques des enfants et jeunes accueillis dans les établissements de protection de l'enfance et de protection judiciaire de la jeunesse de la SLEA, à partir de la connaissance qu'en ont les professionnels dans les dossiers individuels, en 2019. Également en réalisant en 2018 une première étude ethnographique poursuivie en 2022 au sein de la Halte de Nuit, espace d'hébergement à la nuitée, où nous avons rencontré un certain nombre de jeunes, seuls ou en couple, qui ont témoigné de leur situation actuelle, sur différents plans et notamment celui de la santé. L'enquête menée en 2021 sur les projets accompagnant les jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre de la nouvelle obligation de formation nous a aussi permis de rencontrer une soixantaine de jeunes garçons et filles, évoquant leurs

<sup>20</sup> <https://www.santepubliquefrance.fr/les-inegalites-sociales-et-territoriales-de-sante>

Voir également l'enquête nationale « Etude longitudinale depuis l'enfance » amorcée en 2012 auprès d'une cohorte de 18 000 enfants et leurs familles en France : <https://elfe.site.ined.fr/> et notamment : <https://www.elfe-france.fr/fr/resultats/pluridisciplinaires/sante-des-enfants-et-inegalites-un-rapport-de-la-cour-des-comptes-documente-par-les-donnees-de-letude-elfe>

Ainsi que : <https://www.inserm.fr/actualite/rendez-vous-iresp-recherche-sur-inegalites-sociales-sante/>  
Et : <https://www.inegalites.fr/Conditions-de-vie>

<sup>21</sup> <https://www.oecd-ilibrary.org/fr/questions-sociales-migrations-sante>

<sup>22</sup> <https://www.inegalites.fr/L-obesite-chez-les-jeunes-touche-davantage-les-milieus-populaires> ;  
<https://www.inegalites.fr/Sante-bucco-dentaire-des-jeunes-le-poids-de-l-origine-sociale>

<sup>23</sup> <https://www.inegalites.fr/Les-jeunes-et-la-sante#nb2>

attentes et leurs situations, et notamment leur isolement. En 2022, l'étude consacrée aux enjeux de mobilité des personnes en précarité a permis d'enquêter 130 jeunes en missions locales, dont de nombreux résidents des QPV de Villefranche-sur-Saône, de Tarare, de Bron, Décines et Meyzieu. Les difficultés de santé ont des impacts en termes de difficultés de mobilité, explicitées par ces jeunes et par les professionnels les accompagnant. Enfin, en 2022 également, une étude quantitative et qualitative a recensé les actions de prévention et de promotion de la santé réalisées dans les structures membres du réseau d'Habitat et Humanisme en France, dont 27 structures en Auvergne Rhône-Alpes, accueillant uniquement des jeunes (Foyers jeunes travailleurs), ou bien des familles dont certaines ont des enfants de plus de 16 ans, ou encore des personnes isolées de tout âge, dès la vingtaine, en Pension de familles ou en Maisons Intergénérationnelles. L'ensemble de ces travaux nourrit nos analyses pour considérer les différents problèmes de santé rencontrés par les jeunes en précarité, pour observer les enjeux spécifiques autour de la mobilité et de la capacité à tenir le cap d'une scolarité ou d'une formation.



### A partir de données issues d'études réalisées par la Mrie

- ▶ *"Connaissance des publics pris en charge par la SLEA"*, Enquête quantitative et qualitative sur les publics pris en charge par la SLEA, Rhône, pour la SLEA, 2019
- ▶ *"Expériences des passagers et passagères de la Halte de nuit"*, Etudes ethnographiques par immersion à la Halte de nuit, pour le FNDSA, Lyon, 2018 et 2022
- ▶ *"L'obligation de formation des 16-18 ans. Capitalisation à partir de projets pilotes en Auvergne Rhône-Alpes"*, Etude qualitative pour le commissariat AURA de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, 2021
- ▶ *"Etat de santé et accès aux soins. Enquête santé au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri"*, Métropole de Lyon et Rhône, 2021
- ▶ *"La santé dans les structures d'Habitat et Humanisme"*, Enquête quantitative et qualitative sur la santé dans les structures membres du réseau associatif Habitat et Humanisme (France), 2022
- ▶ *"Soutenir la mobilité des personnes en précarité dans le département du Rhône"*, Enquête quantitative et qualitative pour le Département du Rhône, 2022

### Problèmes de santé mentale, handicap et autres difficultés de santé rencontrées par des jeunes en précarité

En 2022, l'enquête réalisée auprès des structures membres des associations du mouvement d'Habitat et Humanisme, dans toute la France, permet d'appréhender les problématiques de santé observées par les équipes concernant des jeunes de 12 à 18 ans<sup>24</sup> dans des logements individuels en diffus (13 équipes suivant des familles en France), des pensions de familles (2), des foyers jeunes travailleurs (2), un lieu de réinstallation de réfugiés, un foyer de mineurs non accompagnés, une résidence intergénérationnelle, un centre provisoire d'hébergements pour migrants. Les équipes constatent pour leurs publics, dont les jeunes, des problèmes mineurs et des problèmes importants de santé.

Les problématiques de santé repérées sont nombreuses : les addictions (substances, jeux vidéo, écrans), la santé mentale, l'hygiène, l'alimentation et la nutrition, le sommeil, l'activité physique, les violences subies par les femmes, la vie affective et sexuelle. Pour certains sujets, des actions sont mises en œuvre et d'autres sont en projet. Cependant, certains thèmes, qu'ils fassent l'objet d'actions ou non, peuvent laisser les professionnels démunis : c'est le cas des addictions et de la santé mentale. Les addictions observées concernent l'alcool, le tabac, le cannabis, des médicaments en mésusage, et plus rarement la cocaïne et ses dérivés.

<sup>24</sup> Des jeunes entre 18 et 30 ans sont aussi accueillis dans ces différents lieux, mais notre enquête ne distinguait pas dans la catégorie adulte les tranches d'âge (hormis pour les plus âgés), nous ne mobilisons donc ici que les résultats portant sur la tranche 12-18 ans.

L'enquête réalisée en 2021 dans les hébergements du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri a également permis de décrire l'état de santé de 36 jeunes de moins de 25 ans, 25 femmes et 11 hommes, soit 11% de l'échantillon total (n=327). Leur état de santé est décrit par eux-mêmes dans un entretien par un professionnel connu de la personne, et par les professionnels à l'issue de l'entretien. Il ressort certains décalages : les besoins de soins ne sont pas toujours identifiés par les personnes, qui peuvent minimiser les soins considérés « de confort » (ophtalmologie, dentiste, addictions). Certaines personnes minimisent ou dénie des problèmes. Les maladies chroniques stabilisées peuvent aussi devenir invisibles : elles ne sont pas citées comme problème de santé quand bien même des crises ont pu précédemment nécessiter des hospitalisations.

**La personne évoque au moins un suivi, un traitement, une prise en charge actuelle :**

Réponse	Décompte	Pourcentage brut
Oui (Oui)	15	41.67%
Non (Non)	21	58.33%
<b>Total (brut)</b>	<b>36</b>	<b>100.00%</b>

Source : MRIE, "Etat de santé et accès aux soins. Enquête santé au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri", Métropole de Lyon et Rhône, 2021 (données concernant les moins de 25 ans)

L'accès aux soins est un enjeu fondamental permis par les démarches administratives réalisées au sein des lieux d'hébergement ou dans les accueils de jour, mais aussi par la résolution des difficultés pratiques qui constituent de sérieuses entraves :

“ Sur l'accès aux soins : la situation géographique du CHU (pas de transport en commun) a pour conséquence que l'équipe accompagne la plupart des personnes hébergées sur la prise de rdv et l'accompagnement physique.

“ Mme A. n'a pas encore d'affiliation à la sécurité sociale. Elle avait une carte européenne maladie qui a exprimé en août et nous sommes dans l'attente de la réponse du CMEIC pour qu'elle puisse être affiliée et de ce fait ouvrir des droits à la CSS.

Commentaires de professionnels

**La personne mentionne des soins qui seraient nécessaires et auxquels elle n'a pas accès actuellement**

Réponse	Décompte	Pourcentage brut
Oui (Oui)	5	13.89%
Non (Non)	31	86.11%
<b>Total (brut)</b>	<b>36</b>	<b>100.00%</b>

Source : MRIE, "Etat de santé et accès aux soins. Enquête santé au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri", Métropole de Lyon et Rhône, 2021 (données concernant les moins de 25 ans)

Les personnes en précarité peuvent aussi avoir été amenées à se conformer aux silos des politiques sanitaires et sociales : elles font les demandes dont des professionnels leur ont parlé, là où des possibilités d'aide existent, dans l'ordre défini par des professionnels. Or, quand la priorité est laissée à la personne pour définir l'ordre dans lequel elle souhaite agir pour améliorer sa situation, les choix d'actions peuvent être différents. Le dispositif d'hébergement modulaire Zone libre (Alynea) prend appui sur cela pour donner la priorité aux jeunes accueillis dans la définition de l'ordre de réalisation des démarches : se faire faire de nouvelles lunettes est citée par une jeune femme, enjeu de santé indispensable pour la suite et dont le caractère prioritaire ne pouvant être défini par quelqu'un d'autre que la première concernée<sup>25</sup>.

Les difficultés de santé liées aux situations de handicap sont également nombreuses. Le portrait statistique dressé au sujet des enfants et des jeunes accueillis par la SLEA (ci-dessous) en témoigne.

<sup>25</sup> <https://www.linkedin.com/company/l-entreprise-des-possibles/videos/>  
<https://alynea.org/urgence/>



**Extrait de l'étude *Connaissance des publics pris en charge par la SLEA,***  
Enquête quantitative et qualitative sur les publics pris en charge par la SLEA, Rhône,  
pour la SLEA, 2019

**Profils des jeunes accueillis – vue d'ensemble (effectif total =163)**

- Les **trois-quarts** des personnes accueillies sont des **garçons**.
- Un peu plus de la **moitié** a de **13 à 17 ans** (53.5%), un **gros quart** a **moins de 11 ans** (28.1%).
- Les **deux-tiers ont des frères et sœurs**, les **trois-quarts ont un père et une mère connus**, 6.1% n'ont ni père ni mère connus.
- La **moitié a des parents séparés** (46%).
- **14.7% n'ont de liens ni avec leur mère, ni avec leur père.**
- A l'arrivée, un **gros quart** des personnes a un **problème de santé diagnostiqué** (27.6%), un peu moins de **1 sur 10** ont un **problème de santé suspecté** par le professionnel (9.2%).
- Presque **20% ont un handicap** (avec une notification MDPH), et 6.7% ont un handicap suspecté par le professionnel.
- Pour **1 personne sur 10 c'est une mesure de la MDPH** qui motive la prise en charge. Dans **4 cas sur 10** il s'agit d'une **mesure judiciaire ou pénale**, dans **3 sur 10 d'une mesure administrative**. Pour 14% des jeunes, la prise en charge ne fait pas suite à une mesure.
- Plus de la **moitié est de nationalité française** (55.2%), un **quart sont des Mineurs non-Accompagnés** (MNA, 25.2%) et 6.7% sont des étrangers hors MNA. L'importance numérique des MNA révèle un changement marqué du public habituel des établissements de l'ASE.

**Difficultés de mobilité et décrochage scolaire, deux effets observés issus des problèmes de santé et de précarité conjugués**

Les incidences de la précarité sur la santé, et réciproquement celles de la santé sur la précarité, apparaissent dans les vécus des jeunes sur de nombreux plans de leurs vies :

- Les difficultés financières et administratives pour accéder aux droits permettant des soins,
- Les entraves pour se former et se maintenir dans l'emploi,
- La diminution du cercle social de solidarités possibles à mobiliser et l'isolement...

Parmi ces effets conjugués de la précarité et des problèmes de santé, les difficultés touchant à la mobilité sont importantes à souligner : se déplacer conditionne l'accès aux soins, cela permet aussi de maintenir un réseau social, d'accéder à la formation et à l'emploi... Or, tout devient plus difficile dans les territoires peu pourvus en transports en commun, où l'usage d'une voiture individuelle est parfois incontournable, alors même que les jeunes n'ont pas tous accès au permis de conduire (celui-ci étant coûteux, et parfois moins accessible du fait même de problèmes de santé : maladies chroniques, handicaps visuels, moteurs, etc.).

Parmi les 130 jeunes inscrits en mission locale, dont un grand nombre résident dans les QPV des communes du Rhône, les difficultés de santé vues par eux-mêmes comme ayant une incidence sur leur mobilité concernent 13,8% des jeunes (la proportion est comparable parmi les 90 adultes bénéficiaires du RSA, autre public interrogé ici). Il peut s'agir de phobies générant des stress non surmontables, de problèmes ophtalmiques, de problèmes de dos, mais aussi d'une situation d'aidant conjugal ou familial qui limite leurs possibilités de déplacements pour rester disponible pour ce proche en mauvaise santé.

Différents types de difficultés entravent la mobilité des jeunes, et celles-ci se cumulent avec les enjeux de santé :

- le coût (des transports en commun et/ou de l'utilisation d'une voiture ou du passage du permis) cité par 45,38% des jeunes ;
- L'organisation de la garde des enfants ou les trajets avec les enfants : 4,62% ;
- Les difficultés à utiliser les transports en commun (se repérer, horaires...) : 16,92% ;
- Les craintes ou stress dans l'utilisation des transports en commun (et notamment le sentiment d'insécurité, cité par certaines jeunes femmes) : 13,85% ;
- La durée des trajets : 19,23% ;
- L'absence de mode de transport public à proximité de chez soi : 10,77%.

Les professionnels des missions locales rencontrés dans le cadre de l'étude consacrée aux projets pilotes dédiés aux 16-18 ans pour accompagner la nouvelle "obligation de formation", soulignent que le décrochage scolaire est pour certains jeunes une autre conséquence croisée de la précarité cumulée aux problèmes de santé. La santé mentale des jeunes peut être mise à l'épreuve par des troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, ...), par la rigidité du cadre scolaire et/ou des pressions familiales, par le harcèlement entre élèves qui a pris de nouvelles formes avec l'intensification de la communication et des réseaux sociaux numériques... La démotivation globale peut aussi avoir été provoquée ou aggravée par les confinements.

“ En CAP coiffure j'ai fait une année complète, puis j'ai pas pu continuer parce que j'avais des problèmes de santé, de dos plus précisément. J'ai une opération programmée en juin. C'était vraiment des gros problèmes de dos. (...) Le matin je ne pouvais plus me lever de mon lit tellement j'avais mal. (...) Du coup j'ai fait ma démission. ”

Fille, 17 ans

“ Des addictions aux jeux vidéo, des jeunes qui sont alcooliques et qui ont 20 ans (...), les gamins de 13 ans ils fument.

Professionnelle mission locale

Décrivant ce que le programme 16-18 ans cherche à apporter aux jeunes, ce conseiller explique valoriser le "travail en réseau avec les partenaires institutionnels comme la CVE (Education Nationale) et avec les parents ou tuteurs des jeunes. Ecouter jeune + parents et apporter des propositions concrètes ajustées à leur problématique (familiale, territoire, santé, financière...)". Les situations de handicap augmentent également le risque de décrochage scolaire et sont repérées par les missions locales comme demandant des adaptations et accompagnements demandant du temps et un fort investissement.



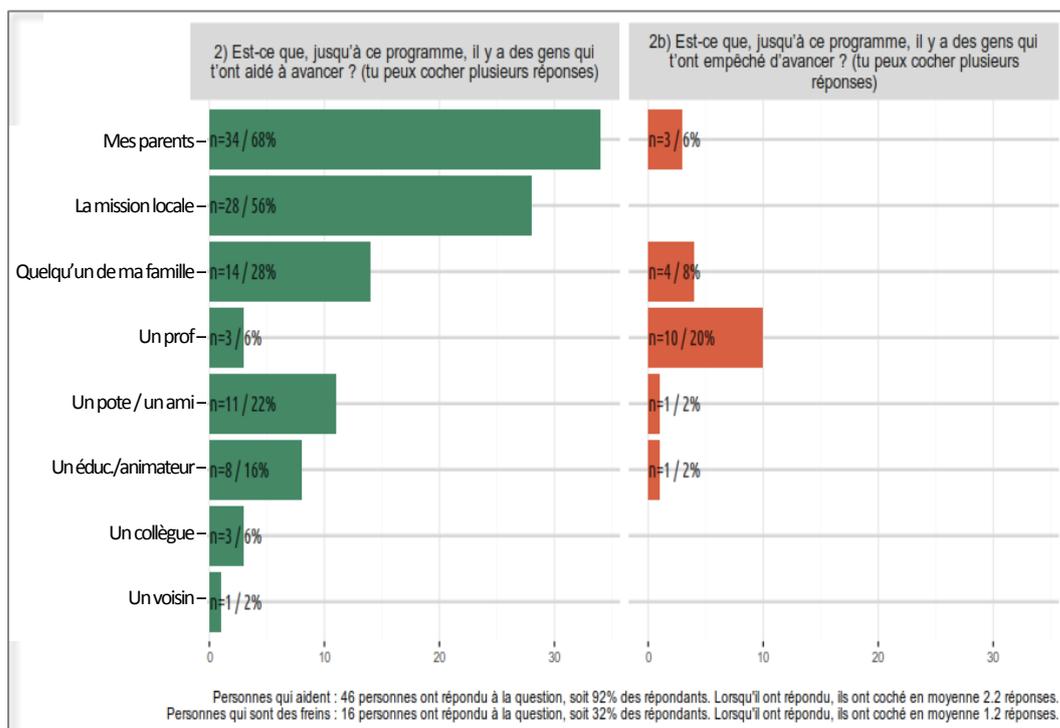
## "Des situations de rupture scolaire pour tous et souvent longues, des ruptures familiales peu fréquentes"

Extrait de l'étude : "L'obligation de formation des 16-18 ans. Capitalisation à partir de projets pilotes en Auvergne Rhône-Alpes", Etude qualitative pour le commissariat AURA de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, 2021



### POINTS-CLÉS

Des temps sans activité de durée importante (31 jeunes ont quitté l'école depuis plus d'un an, 18 depuis moins d'un an).  
Des familles considérées comme aidantes par 68% des jeunes.  
Les jeunes suivis par l'ASE sont peu nombreux : 8%.  
60% des jeunes disent que la vie qu'ils menaient avant d'entrer dans le projet ne leur convenait pas.



Les ruptures vécues par les jeunes qui participent aux projets pilotes sont de plusieurs ordres : **scolaires et familiales**. Elles sont liées aux conditions de vie précaire, à des problèmes de santé et d'addiction, à une difficulté de la famille à répondre aux attentes de l'école. Chacun a un parcours singulier, certains cumulant ces différentes difficultés, tandis que d'autres ont des points d'appui autour d'eux malgré une rupture scolaire qui est la cause première de leur arrivée dans un programme répondant à l'obligation de formation des 16-18 ans.

### Echecs répétés, rejet de l'école, situations de violences vécues à l'école

32% des jeunes indiquent un "soulagement d'en avoir fini avec l'école".

Les échecs scolaires sont liés à de multiples causes parmi lesquelles les difficultés des familles à prendre en compte les besoins particuliers de l'enfant pour qu'il réponde aux demandes de l'école.

“ Tout ce qui est dyslexie, moi je travaille dessus par ailleurs, il y a ça aussi : des jeunes qui n'ont jamais été accompagnés par leurs parents scolairement, donc il reste des lacunes, des manques. (...) Donc ça peut créer encore plus de ruptures.

Professionnelle mission locale

“ [Il y a souvent] des échecs et certains ont subi du harcèlement aussi, du harcèlement scolaire...

Professionnelle

“ J'entends beaucoup les jeunes dire "ah j'aime pas l'école, je déteste l'école".

Professionnelle mission locale

Répondant à la question de ce qui lui plaît dans le programme, cette jeune fille explique :

“ Me remettre à travailler parce que j’étais déscolarisée... Même quand j’étais scolarisée sans vous mentir je ne faisais pas grand-chose. Ah ouais non...Moi l’école je peux pas c’est pas possible.

Fille, 17 ans

## Conclusion

Soutenir la santé des jeunes en tenant compte de leurs situations de précarité demande donc aux institutions d’adapter leurs grilles de lecture. Les actions associatives financées pour répondre à un besoin social spécifique, telles que l’hébergement, l’accès aux droits ou la formation ou d’autres, doivent pouvoir s’autoriser à considérer pleinement cette dimension de la vie d’un jeune. Ce faisant, répondre aux problèmes de santé implique d’accepter de relire l’ordre des priorités d’actions en fonction de celui qui fait sens pour la personne concernée. Cette plus grande transversalité et cette intensification de la participation de la personne à son propre accompagnement nous semblent nécessaires pour ne pas ajouter de nouvelles ruptures liées à la défiance des jeunes vis-à-vis des accompagnements. Considérer la santé de la personne demande aussi nécessairement du temps : le temps de construire une relation de confiance afin que cette dimension très intime puisse être abordée ; le temps pour la personne de trouver par elle-même le fil utile à tirer pour commencer à agir, afin d’améliorer durablement sa santé et son équilibre psychique. ■

## Des jeunes sans logement : considérer leurs vulnérabilités et interroger les actions pour les rejoindre

En 2019, la Mrie a réalisé une étude décrivant de nombreuses dimensions du sans-abrisme, à partir de l'expérience des personnes concernées, dans le cadre de la mise en œuvre du logement d'abord. Cette étude fut soutenue par la Métropole de Lyon et la Fondation Abbé Pierre, et par un comité technique composé de nombreux acteurs locaux intervenant auprès des personnes. Différents résultats appris à cette occasion croisent des observations et analyses produites dans d'autres études dans des espaces d'hébergement ponctuels (la Halte de nuit, FNDSA, Lyon) ou transitoires (Studios d'hébergement à Alynea, La Base : *tiny houses* pour Le Mas, Les Amazones : *tiny houses* pour le FNDSA, Lyon, Villeurbanne). D'autres travaux encore sont utiles pour appréhender en quoi consistent les vulnérabilités induites par l'absence de logement personnel dans le temps de la jeunesse, ainsi que les diverses actions entreprises pour les rejoindre. Sans être exhaustifs, nous rassemblons ici certaines observations et réflexions à partir de ces travaux.



### À partir de données issues d'études réalisées par la Mrie

- ▶ "Logement d'abord, qualifier des besoins. Enquête auprès des personnes en situation de sans-abrisme" (Lyon, Villeurbanne), Enquête quantitative et qualitative, pour la Fondation Abbé Pierre et Métropole de Lyon, 2019
- ▶ "Soutenir la mobilité des personnes en précarité dans le département du Rhône", Enquête quantitative et qualitative pour le Département du Rhône, 2022
- ▶ "Expériences des passagers et passagères de la Halte de nuit", Etudes ethnographiques par immersion à la Halte de nuit, pour le FNDSA, Lyon, 2018 et 2022
- ▶ "Les besoins des femmes et des enfants hébergés en habitat transitoire. Tiny Houses et studios en location. Alynea, FNDSA, Le Mas", Etude qualitative sur les hébergements transitoires accueillant des femmes et des enfants de moins de 3 ans, Lyon, Villeurbanne, pour Alynea, FNDSA et Le Mas, 2021
- ▶ "Les hébergements citoyens de jeunes exilés", Etude exploratoire recensant l'existant, enquête qualitative auprès des accueillants, Territoire de la métropole de Lyon et département du Rhône, pour le FNDSA, 2020

### Vivre sans logement : une précarité intense touchant de nombreux jeunes

Les jeunes représentent une grande part des personnes sans logement rencontrées lors de l'étude "Logement d'abord, qualifier des besoins. Enquête auprès des personnes en situation de sans-abrisme" (Lyon, Villeurbanne), 2019. Ce questionnaire a été adressé par des binômes de bénévoles formés (volontaires et professionnels) à toute personne statique dans l'espace public, ainsi que dans une série de lieux référencés en amont et délivrant certaines aides ou soutiens, lors de trois journées et une nuit fin mars 2019, sur les communes de Lyon et Villeurbanne. Il ne s'agissait pas de dénombrer (le nombre exact de personnes sans-abris est nécessairement au-dessus de l'effectif des enquêtés, et peut être approché en intégrant les personnes hébergées par le plan froid notamment), mais il s'agissait de qualifier avec les personnes les besoins éprouvés : concernant le logement notamment mais aussi au-delà (famille, emploi, papiers, santé, sécurité, ...). 881 personnes ont participé et parmi leurs réponses 717 questionnaires ont été suffisamment bien renseignés pour être exploités.

44,6% des personnes interrogées avaient entre 18 et 30 ans, soit 26,9% de jeunes de 18 à 25 ans et 17,7% de 26 à 30 ans. Cette donnée est frappante et montre la fréquence de ces situations, qui peuvent être transitoires dans la vie des jeunes, mais n'en sont pas moins une expérience de précarité intense pouvant avoir de nombreuses conséquences ultérieures : dégradation de la santé, perte d'emploi ou abandon de formation, relâchement des liens avec les cercles familiaux ou amicaux, difficultés administratives....

Parmi eux, se trouvaient environ 70% d'hommes et 30% de femmes, et ces proportions ne varient pas selon les classes d'âges. Les durées de sans-abrisme déclarées ne varient pas selon le sexe.

En revanche, les jeunes de 18-25 ans sont légèrement plus nombreux à avoir vécu de longues périodes sans-abri (1 à 5 années) : 19,2%. Ceux de 26-30 ans étant 14,2% dans ce cas. Les jeunes vivant à la rue depuis moins de 6 mois représentent plus de la moitié de l'ensemble : 53,9% des 18-25 ans, 55,1% des 26-30 ans.

Enfin, concernant les 18-30 ans dans l'ensemble, 53,5% d'entre eux n'ont pas déposé de demande de logement et 53,9% n'ont pas déposé de demande d'hébergement : la question des moyens pour l'action sociale de les rejoindre est donc un défi important.

## Une précarité renforcée par l'isolement, l'absence de ressources et de liens avec le secteur social

En décomposant la catégorie 18-30 ans en deux groupes : 18-25 ans et 26-30 ans, on constate que les situations ne sont pas identiques.

Les 18-25 ans ont plus souvent que les 26-30 ans dormi dans un hébergement informel (chez un tiers ou dans un squat) : soit 62,5% contre 49,6%.

Les 26-30 ans ont plus souvent que les 18-25 ans dormi dehors (abri de fortune dans la rue, voiture...) : soit 40,9% contre 25,9%.

Les 18-25 ans ont plus souvent que les 26-30 ans dormi dans un hébergement formel (hôtel, centre d'hébergement) : soit 11,4% contre 9,4%.

Là encore, majoritairement les jeunes trouvent refuge dans des espaces qui sont éloignés de l'accompagnement social, soit car ils n'ont pas connaissance de ces lieux, soit car ils ont perdu confiance suite à des expériences négatives de prise en charge (aide sociale à l'enfance notamment), soit car leur situation administrative ne leur ouvre pas d'accès à ces possibilités d'hébergement (41,5% des 18-25 sont en attente, suite à une demande, et seuls 15% sont en règle avec des papiers à jour et disponibles).

D'autre part, les plus jeunes sont plus souvent célibataires que les autres classes d'âge : 81,3% des 18-25 ans, et 66,9% des 26-30 ans ne sont pas en couple, contre 67,2% de l'ensemble.

Ceci génère un isolement très important. 69,9% des 18-25 ans indiquent ne pas connaître quelqu'un qui pourrait les aider. Ils ne sont que 42,5% à avoir vu un « professionnel pour les aider » dans les 6 derniers mois. Peut-être voient-ils plus facilement des médecins ? Les 18-25 sont en effet 43,5% à avoir consulté un médecin depuis moins d'un mois, et 19,7% depuis 1 mois à 1 an. Seule la moitié d'entre eux (51,8%) sollicite le 115 actuellement (19,2% l'ont fait par le passé mais ont arrêté).

L'absence de ressources est plus importante chez les jeunes de 18 à 25 ans rencontrés que dans l'effectif total des personnes enquêtées. Ainsi, les 18-25 ans sont 60,6% à être sans ressources, les 26-30 ans sont 48,8% (alors que la moitié des enquêtés de l'effectif total déclarent des ressources, issues du travail ou d'allocations). Pour les autres, 11,9% des 18-25 ans et 15,7% des 26-30 ans ont un « travail » (incluant la manche et la vente de petits objets). Et 20,2% des 18-25 ans et 29,1% des 26-30 ans accèdent à des allocations (principalement liées à leur statut d'étranger) concernant les 18-25 ans.

## Des jeunes aux profils et aux parcours différents

Les jeunes subissant l'absence de logement ont des parcours antérieurs qui ne sont pas tous identiques : certains ont grandi en France, d'autres sont exilés, certains (en majorité des femmes) ont également la charge d'enfants.

L'enquête "*Logement d'abord, qualifier des besoins*" nous apprend que parmi les 18-25 ans rencontrés 30,1% ont déjà des enfants, et pour les 26-30 ans 50,4%, proportions qui sont bien plus importantes que celles des jeunes des mêmes tranches d'âge ayant un logement (l'âge moyen du premier enfant étant de 28,8 ans en 2019<sup>26</sup>).

Les profils des personnes varient aussi selon l'existence ou non d'une prise en charge précédente par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) : 80 personnes, soit 11,2% de l'échantillon, déclarent avoir été "placées" durant leur enfance, majoritairement les hommes (83,8% des personnes concernées). Parmi elles, 83,3% des personnes ayant au moins un enfant mineur ne vivent pas avec leurs enfants (cette proportion est de 47,3% pour les personnes dans une situation équivalente mais n'ayant pas été prises en charge par un service de protection de l'enfance). Seulement 12,5% sont en couple.

Ils sont 12,5% à être sans logement depuis plus de 5 ans (contre 6,5% des personnes non concernées).

La veille de l'enquête, 42,5% des personnes ayant été prises en charge par un service de protection de l'enfance dormaient dehors (31,7% pour les autres). Seuls 22,5% des sortants de protection de l'enfance ont dormi dans un squat (28,0% pour les autres). Les autres lieux de couchages (centre d'hébergement, squat, tiers) sont aussi représentés pour les sortants de protection de l'enfance et les autres.

Les prises en charge par les services de protection de l'enfance concernent toutes les classes d'âge des enquêtés dans les mêmes proportions : 10% des 18-25 ans, 13% des 26-30 ans, 13% des 30-50 ans et 9% des plus de 50 ans.

On pourrait penser que les réformes successives de la protection de l'enfance n'ont pas eu d'incidence sur le devenir des jeunes. Il faut pourtant y regarder de plus près ; en effet, la distribution des sortants de l'ASE par âge masque un effet de structure important : les sortants de l'ASE (ou équivalent) les plus âgés correspondent plutôt au public "ordinaire" de la protection de l'enfance, alors que les sortants de l'ASE les plus jeunes correspondent majoritairement à un nouveau public de la protection de l'enfance lié aux migrations<sup>27</sup>.

On peut alors distinguer deux profils :

- Ceux ayant, selon toute vraisemblance, grandi en France : 20% d'entre eux déclarent avoir été placés durant leur enfance (par l'ASE ou par la DDASS selon leur âge). Ils représentent la moitié de ceux déclarant avoir été pris en charge par un service de protection de l'enfance.
- Ceux ayant, selon toute vraisemblance, grandi à l'étranger et étant arrivés en France encore mineurs. Ils représentent 38% de ceux déclarant avoir été pris en charge par un service de protection de l'enfance.

<sup>26</sup> <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/naissance-fecondite/age-moyen-maternite/>

<sup>27</sup> Parmi les 18-25 ans sortants de l'ASE interrogés dans l'enquête, 30% ont des papiers "en règle" (disponibles ou à refaire) et 70% non. A l'inverse, parmi les 31-50 ans sortants de l'ASE interrogés, 66% ont des papiers "en règle" et 34% non.

Pour ces personnes ayant été prises en charge par l'ASE (ou équivalent), cette prise en charge en tant que mineur n'a pas permis de sécuriser le passage à l'âge adulte.

Plus globalement, l'enquête *Logement d'abord, qualifier des besoins* permet de distinguer cinq profils de personnes, parmi lesquels deux profils sont plus souvent composés de jeunes. Ces cinq profils présentent des situations très hétérogènes, voire clivées. D'un côté nous identifions des personnes très isolées, ne recourant presque pas aux divers droits ou dispositifs et peu au fait de l'existant, dans des situations administratives et financières complexes. À l'opposé, la classification nous montre qu'une partie importante de la population interrogée est très en lien avec les professionnels, utilise de manière importante les droits et dispositifs disponibles, semble engagée dans des démarches d'accompagnement, mais sans toutefois parvenir à accéder au logement malgré tous ces efforts.

Ce que la classification nous indique également, c'est que les profils socio-démographiques (situation familiale, situation administrative, âge) sont très liés aux modalités de recours et aux modes de vie sans logement, ce qui offre une grille de lecture plutôt efficace des classes.

Concernant les plus jeunes, deux types sont utiles à décrire ici : la "classe 1" rassemblant 163 personnes, ainsi que la "classe 2" soit 165 personnes, soit dans les deux cas 23% de l'échantillon.

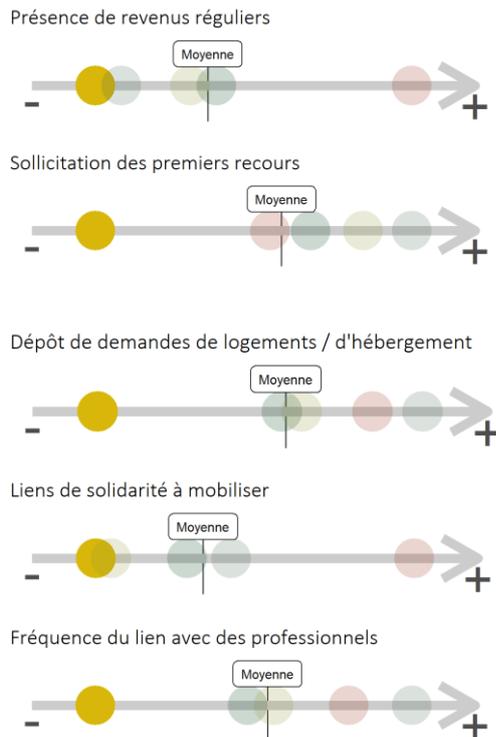
### Des jeunes, plus souvent des hommes, célibataires, sans enfants, plus souvent aux droits incomplets (classe 1- Enquête Logement d'abord)

Dans cette classe, la situation des personnes paraît particulièrement difficile. Elles sont éloignées des professionnels et des espaces d'accompagnement, elles semblent globalement isolées et elles recourent très peu aux droits.

#### Profils socio-démographiques :

- Les membres de la classe n°1 sont plus **jeunes** que les membres des autres classes : la ½ d'entre eux a 25 ou moins (44,8%) alors que ce sont ¼ des personnes dans l'ensemble des autres classes.
- La probabilité d'être un **homme** (81,0% de la classe), **célibataire** (83,4% de la classe) et **sans enfants** (60,1% de la classe) est plus forte dans cette classe.
- Ils sont dans cette situation depuis relativement **peu de temps** (depuis moins de 6 mois dans 65% des cas).
- ¼ des membres de la classe sont **déboutés** ou "**sans-papiers**" (15,3% dans l'ensemble des autres classes).
- Parmi elles, 39,3% des personnes ont **dormi dehors** la veille de l'enquête, et seulement 2,4% ont été formellement hébergées.
- Malgré leur jeune âge relatif, les membres de la classe n°1 utilisent peu internet pour leurs démarches (17,2%) et ils sont aussi moins nombreux à disposer d'un téléphone portable (70,6% d'entre eux en ont un, 85,2% dans l'ensemble des autres classes).

## Analyse par thématique



Les personnes de la classe n°1 ont moins souvent un revenu (seulement un quart d'entre elles gagne régulièrement de l'argent), que ce soit un revenu du travail ou d'une allocation.

Les membres de la classe n°1 ont une probabilité plus faible de solliciter les premiers recours. La moitié d'entre eux n'a jamais appelé le 115 et ils sont plus de la moitié à n'avoir pas de domiciliation.

Dans la classe n°1, les personnes qui ont déposé des demandes de logement ou d'hébergement sont moins nombreuses que dans les autres classes.

Un quart d'entre eux seulement a un contact à mobiliser en cas d'urgence, et ils sont également moins nombreux à connaître un lieu de type accueil de jour.

Les membres de la classe 1 sont relativement moins en contact avec les professionnels.

### Dans le détail de la classe n°1, on peut identifier notamment :

- La classe 1.1 (102 personnes, 62,6% de la classe 1) qui rassemble des personnes plus isolées et recourant moins aux dispositifs, plus souvent déboutées ou sans-papier ;
- La classe 1.2 (49 personnes, 30,1% de la classe 1) qui rassemble des personnes ayant une situation "relativement" moins dégradée, plus souvent logées en squat et mobilisant davantage de réseaux informels, avec souvent une demande de papier en cours d'examen.

## Des jeunes plus souvent de 18-25 ans, fréquemment hommes et célibataires, ayant des droits au séjour en cours, et sans logement depuis moins de 6 mois (classe 2-Enquête Logement d'abord)

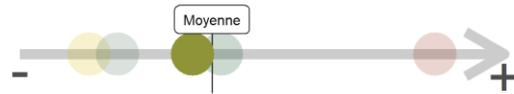
Les personnes rattachées à la classe n°2 ont beaucoup de caractéristiques en commun avec la classe n°1 (on retrouve dans cette classe le profil d'hommes plutôt jeunes et célibataires qui est très présent) même si leur situation paraît moins dégradée.

### Profils socio-démographiques :

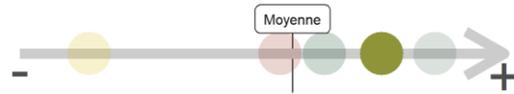
- Les membres de la classe n°2 sont plus **jeunes** que les membres des autres classes : la ½ d'entre eux a 25 ou moins (45,5%) alors que ce sont ¼ des personnes dans l'ensemble des autres classes.
- La probabilité d'être un **homme** (presque 90% de la classe), **célibataire** (87,3% de la classe) et **sans enfants** (61,2% de la classe) est plus forte dans cette classe.
- Ils sont dans cette situation depuis relativement **peu de temps** (depuis moins de 6 mois dans 64,2% des cas).
- Presque la ½ des personnes dans la classe n°2 ont une **demande de papiers en cours** (un petit quart pour l'ensemble des autres classes).
- Dans la classe n°2, le lieu de couchage la veille des personnes ne se distingue pas du reste des personnes interrogées.

## Analyse par thématique

Présence de revenus réguliers



Sollicitation des premiers recours



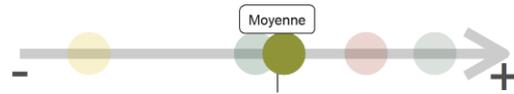
Dépôt de demandes de logements / d'hébergement



Liens de solidarité à mobiliser



Fréquence du lien avec des professionnels



Dans la classe n°2 la situation des revenus montre un clivage fort : les personnes ont plus de chances de bénéficier d'une allocation mais une probabilité plus faible de percevoir des revenus d'un travail.

Dans la classe n°2, la sollicitation des premiers recours est significativement plus forte (plus nombreux à avoir été en contact avec le 115, plus nombreux également à être domiciliés).

Dans le classe n°2, la part des personnes ayant déposé une demande de logement ou d'hébergement est sensiblement la même que pour l'ensemble des personnes interrogées.

La classe n°2 se distingue par des liens de solidarités plus faibles : ils ont moins souvent un contact en cas d'urgence, et ils font moins souvent appel à des proches en cas de besoins du quotidien.

Concernant les liens avec des professionnels, les membres de la classe n°2 ne se distinguent pas de l'ensemble.

Les expériences vécues et décrites par les personnes permettent de mieux saisir les vulnérabilités, au-delà des situations factuelles décrites précédemment. Les violences de l'exil sont documentées dans différents travaux (voir notamment le rapport Comède/Médecins sans frontières sur la santé mentale des mineurs non-accompagnés<sup>28</sup>, les travaux de l'Orspere-Samdarra<sup>29</sup>) auxquels font écho les récits des jeunes rencontrés les espaces d'hébergement ou d'écoute étudiés par la Mrie. Les (jeunes) femmes témoignent en particulier des violences sexistes et sexuelles qui peuvent avoir motivé leur départ, avoir émaillé leur parcours d'exil, ou avoir entaché leurs vies depuis leur arrivée en France. La quasi-totalité des 20 femmes rencontrées dans les hébergements transitoires<sup>30</sup> en témoigne.

<sup>28</sup> <https://www.comede.org/rapport-la-sante-mentale-des-mineurs-non-accompagnes/>

<sup>29</sup> <https://www.orspere-samdarra.com/publications/rhizome/>

<sup>30</sup> [http://www.mrie.org/images/MRIE/mrie/MRIE\\_RESSOURCES/2022\\_04\\_-\\_HEB\\_TRANSITOIRE\\_EN\\_BREF.pdf](http://www.mrie.org/images/MRIE/mrie/MRIE_RESSOURCES/2022_04_-_HEB_TRANSITOIRE_EN_BREF.pdf)

**Extrait de l'étude "Les besoins des femmes et des enfants hébergés en habitat transitoire. Tiny Houses et studios en location" Alynea, FNDSA, Le Mas., 2021**

Les femmes que nous avons rencontrées ont probablement quasiment toutes subi des violences. De différentes formes : des violences physiques, sexuelles ou du harcèlement moral au sein du couple en France ou dans le pays d'origine ; des violences de la part d'inconnus ou de gens proposant de les aider au fil des années passées à la rue ou hébergées chez des tiers ; des situations de prostitution liées aux aides des passeurs durant l'exil depuis le pays d'origine... Certaines ont aussi subi les violences vécues par leur enfant. Ainsi une maman (Alynea) a surpris dans son pays d'origine son conjoint violant sa fille de 4 ans, elle s'y est opposée, a failli mourir suite aux violences subies en retour de son opposition, et c'est ce drame qui a suscité son départ du pays, car cet homme était riche et influent (elle non) et le système judiciaire selon elle là-bas ne protège pas les pauvres dans ce type de situation. Elle a ensuite vécu d'autres violences durant son parcours d'exil.

“ *Y a beaucoup de femmes qui étaient maltraitées. Là-bas, la femme est maltraitée par son mari, c'est ça l'inconvénient. Ici, elle a toute la liberté pour le quitter, parce que là-bas y'a toujours moins de moyens. Le divorce c'est pas bien, parce qu'ici on peut divorcer, là-bas ils se divorcent pour des grosses causes, s'il est narcissique, s'il la tape, s'il est alcoolique, s'il veut pas travailler, s'il se drogue mais ici ils peuvent se divorcer pour des petits détails, c'est ça le problème.*

La Base

“ *L'Albanie c'est dur, pas comme la France. On dit qu'Albanie c'est la sécurité, c'est vrai y'a pas la guerre mais si tu viens là-bas tu vois ce qui se passe ... ça ils connaissent pas les gens...  
- Y'a des violences ?*

*C'est ça. Là-bas y'a beaucoup d'histoires, on entend toujours des histoires scandales là-bas. J'ai passé une histoire de scandale là-bas avec mon fils, il était petit quand je suis partie. (...) Trois personnes ils font avec la force [elle évoque un viol], je connais pas c'est qui le père. J'ai tout laissé derrière, mais ça reste dans ma tête.*

La Base

Toutes les enquêtées ne nous ont pas explicitement décrit ces violences, beaucoup les taisent et n'en parlent que si des questions explicites soulèvent le sujet. Mais celles-ci affleurent dans la plupart des entretiens.

“ *Rester comme ça, sans rien faire, depuis 2015 c'est pas facile. J'ai beaucoup souffert ici, si t'as pas les nerfs solides, c'est un peu difficile.*

*- Oui, qu'est-ce qui aide à tenir justement ? si on n'a pas les nerfs solides, qu'est-ce qui permet d'avoir les nerfs solides ?*

*Y'a d'autres choses que tu vois, quand je suis debout, quand tu dors, tu dors pas, quand tout ce qui s'est passé, c'est passé, il ne faut pas désespérer. Quand je pense à tout ça, ça me fait... (tristesse)*

*- Vous en parlez des fois un petit peu ?*

*Parler ?*

*- Oui*

*Avant quand je suis arrivée, quand je suis partie à l'hôpital, j'aime pas vraiment penser aux événements passés, j'aime pas du tout. J'ai fait tout pour oublier dans ma tête, après tu dors pas, tu fais des rêves. Maintenant ça va.*

Alynea

Ces violences sont des violences de genre, subies en tant que femme au sein d'un système inégalitaire, ce que beaucoup de femmes ont conscientisé et partagent avec nous. Il n'est pas anodin non plus que ces échanges aient lieu en 2021, dans des espaces dédiés aux femmes, car nous traversons une période où les mouvements de prise de parole pour dénoncer les violences sexuelles (notamment) tels que #MeToo ont permis une plus grande facilité à évoquer ces situations afin qu'elles ne paraissent plus naturelles et inévitables mais qu'elles apparaissent comme des infractions, des délits, des crimes, ou plus simplement des injustices sur le plan moral quand le droit local ne les qualifie pas judiciairement. Les femmes rencontrées ont nécessairement perçu qu'en France les violences envers les femmes sont devenues intolérables, qu'elles sont réprimées. ■

## Rejoindre les jeunes ... par l'hébergement, la parentalité ou l'accompagnement formation/emploi

### ... par l'hébergement :

Rompres cet isolement est l'enjeu des espaces d'hébergement ponctuel (à la nuitée), tels que la Halte de nuit, où une chambre individuelle et fermée est accessible une nuit sur quatre pour des majeurs seuls ou en couple. L'étude ethnographique réalisée en 2018, prolongée à l'été 2022, souligne que l'intérêt du dispositif est de permettre aux personnes de se repérer symboliquement sur la carte de l'accès aux droits : pouvoir visualiser le point d'ancrage actuel et le chemin restant à parcourir, en prenant connaissance des voies d'accès aux droits et en amorçant ou pérennisant un accompagnement social. Des lieux de ce type semblent permettre aux personnes d'entendre "vous êtes ici... et voici le chemin qu'il faut parcourir pour arriver là où vous le souhaitez", à la condition de permettre un hébergement digne, permettant l'autonomie individuelle et la sécurité, évitant aux personnes de se perdre davantage en rompant la confiance précaire avec l'action sociale. Nous avons rencontré parmi les passagers de la Halte de nuit plusieurs jeunes hommes et femmes. Tous soulignaient l'importance d'un accès à un lieu privé, préservant une intimité indispensable dans un parcours de rue, et ménageant des pauses entre des nuits passées dehors, dans une voiture ou chez des tiers. Les canicules de l'été 2018 et de l'été 2022 durcissaient encore leurs conditions de vie, toile de fond qui a impacté les ethnographies réalisées.

Les portraits qui suivent permettent d'entrevoir les vécus des personnes.



Long échange avec Monsieur H, tout jeune homme de 22 ans, portant un polo noir. *"Le social c'est marqué. J'aime pas qu'on me voit là"*. Honte. Venu avec un ami. Ne vient jamais seul. Déjà venu une première fois. Auparavant il vivait à Bourg. Il a d'abord été en MECS là-bas, et s'est mis en couple avec une jeune fille rencontrée au foyer. Ils sont restés ensemble 4 ans. Ils ont partagé un appartement, et il y a 7 mois, elle lui a demandé de partir. Il dort dans des allées quand il ne peut pas ou ne veut pas venir ici. Il doit rester 18 mois à Lyon, en raison d'un suivi par le SPIP suite à un délit (cambriolages dans des bureaux pour lesquels il est responsable, avec son ami venu avec lui ici, d'une dette de 14 000 euros). Ils font des blagues et rigolent ensemble. Celui qui me parle semble plus inquiet et préoccupé. Il travaillait auparavant en intérim, va chercher à reprendre un travail mais ne sait pas par où commencer.



Monsieur E. porte différents tatouages et un T-shirt gris, a environ 30 ans. Vient ici ou au Père Chevrier. Préfère venir ici. Sinon il dort dans sa voiture, qui ne roule plus. Accepte de me parler, me parle de son quotidien et de ses raisons de venir dormir ici, après que nous nous soyons assis un peu à l'écart, derrière le bungalow de l'accueil. Il est venu à Lyon 10 ans plus tôt, il a grandi dans le Lot-et-Garonne. Il a des frères et sœurs mais ne les voit plus. Ça ne se passait pas bien avec ses parents. Il a eu une copine, et un BEP de tourneur-fraiseur. A travaillé un peu. Puis, il *"a laissé couler"*. Il *"n'y croit plus"*. Il lui faudrait *"une carotte, une motivation"*. D'abord pour lui : *"il faudrait commencer par se loger. Mais travailler... pourquoi ? il y a trop d'inégalités"*. Il *"n'a plus envie"*.

Un autre jour nous poursuivons nos échanges et il me dit : *"Les gens ici viennent pour différentes raisons. En hiver moi ça ne m'intéresse pas de venir ici, je dors dans ma voiture, je viens seulement quelques nuits pour l'été. Je vais à la Péniche parfois. Je ne souhaite pas aller en centre d'hébergement"*.



Madame B, très jeune femme (21 ans), Tee-shirt rose, cheveux bouclés, venue en couple, en chambre séparée. *"C'est la 4<sup>ème</sup> nuit qu'on vient ici"*. Sarah (agent d'accueil) lui conseille de se présenter en tant que couple la prochaine fois qu'elle appelle.

Mme B. m'explique ses recherches d'appartement, qu'elle fait seule, auprès de particuliers. Elle voulait aller aujourd'hui visiter l'appartement mais n'avait pas de vêtements propres. Dans le bureau de l'accueil elle m'explique ses différentes démarches, *"faut pas lâcher, on s'accroche. On a déposé un dossier à la MVS, et à Aralis. Demain j'ai un entretien d'embauche dans une épicerie solidaire à Vaulx-en-Velin. Grâce à un conseiller bancaire. Il ne faut pas baisser la tête. C'est une leçon de vie, il faut garder les yeux ouverts, essayer de ne pas dormir"*. Elle reste à la rue les autres jours depuis une semaine. Ce soir elle est rassurée de ne pas être dehors. Elle doit valider son BTS en septembre, en principe elle a été prise dans un nouveau lycée. Elle vient de la Réunion. Elle est débrouillarde, fait beaucoup de choses.

Un peu plus tard dans la soirée Mme B. me propose de m'asseoir dehors avec elle car elle veut me demander des conseils sur sa recherche d'appartement et son entretien d'embauche le lendemain. Elle a rencontré son petit ami il y a 7 mois, il est également réunionnais, il a 28 ans (elle 21). Ils ont vécu en coloc avec un ami à Rive de Gier. Puis ont hébergé à Lyon par un ami, mais ça ne s'est pas bien passé, alors elle a voulu qu'ils partent. Elle me parle de sa recherche d'appartement et son entretien d'embauche le lendemain, elle m'explique qu'une épicerie solidaire elle trouve ça bien comme lieu de travail, parce que le social et l'aide c'est important et motivant pour elle. Elle a envie d'être utile pour une cause, une cause juste, logique. On lui a parlé aussi du service civique. Elle revient sur son arrivée ici (en France ?) en disant qu'il y avait un blocage, ne voulait pas utiliser (ce service ?), même si c'est un choix d'être là. Elle voudrait être là pour se remonter le moral et discuter, mais c'est difficile. La journée elle pleure dans la rue. Elle a honte, n'a pas dit à sa famille qu'elle est à la rue. Mais il fait beau (elle rit). Ça s'est dégradé avec son copain, en ce moment il est fâché contre elle. Elle, elle trouve que son style de vie ce n'est pas normal : il voulait *"rester chez ses amis, ça ne le dérange pas d'être hébergé. Il ne fait rien"*.

Le soutien apporté par l'hébergement citoyen est aussi une voie existante, mais elle est ponctuelle, pour une durée courte (quelques mois, avec une organisation d'hébergement chez une même famille en continue ou en alternance de roulement entre plusieurs familles, selon les fonctionnements de chaque réseau). Les accueillants rencontrés ont décrit les situations des jeunes hébergés, uniquement des exilés et célibataires : ils insistent sur la période d'abattement où ceux-ci restent dans leur chambre, dans le noir ou presque, sans rien faire. Ils décrivent en même temps des périodes d'activité intense en lien avec les demandes administratives. Ainsi que leur appétit de nouvelles relations, d'activités avec d'autres jeunes ou des adultes, souvent organisées par les familles ainsi que les réseaux. Les jeunes sont aussi vus comme s'intégrant facilement aux vies des familles, qui cherchent à concilier leur besoin de lien et l'intimité nécessaire de la vie de famille, a fortiori avec de jeunes enfants. Rendant souvent service, participant aux repas dans beaucoup de familles, certains jeunes sont aussi décrits par les familles à partir des ajustements nécessaires pour cohabiter : le partage de l'espace et notamment de la cuisine revenant souvent dans les témoignages. Beaucoup insistent aussi sur la santé des jeunes, leur besoin intense de dormir et de compenser la fatigue morale et physique de l'intégration, d'apprendre la langue, de réparer les dommages subis sur les chemins de l'exil. Le temps de ces jeunes est marqué par l'ennui, l'attente, l'appréhension de l'avenir : le stress de l'incertitude de l'aboutissement des demandes peut les paralyser.

### ... par la parentalité

Apporter une solution transitoire pour construire sa vie malgré l'absence de ressources est la piste travaillée dans les hébergements de moyen terme en *tiny house* et en studios "en intercalaire" (utilisés par un opérateur social entre deux périodes de baux pérennes classiques). Ces possibilités s'adressent aux mères avec des enfants de moins de 3 ans, principalement exilées et en attente d'un titre de séjour, au titre de la protection de l'enfance. Une grande part (13 sur 20) de ces mères sont des femmes jeunes, de moins de 30 ans. L'aide qui leur est apportée existe au titre de cette qualité de parent, et non en raison de leur jeunesse. Pourtant, il est important de considérer cet aspect de l'âge, car il y a des conséquences fortes en termes d'emploi, de formation, et de besoins des personnes pour être intégrées en France. Ces jeunes mères insistent sur le soulagement permis par la stabilisation de l'hébergement (ouvert théoriquement jusqu'aux trois ans de l'enfant, et sans remise à la rue après).



### RECRÉER DES SÉCURITÉS, SORTIR DE L'URGENCE

Extrait de l'étude "Les besoins des femmes et des enfants hébergés en habitat transitoire", Tiny Houses et studios en location. Alynea, FNDSA, Le Mas., 2021

#### Recréer des sécurités

Ce qui caractérise en premier lieu le rapport à l'avenir de ces femmes est qu'il est marqué par l'incertitude. Au bout du compte, ces femmes, tant qu'elles n'ont pas de titres de séjour n'ont aucune sécurité pour leur vie future en France, et leur unique solution est de vivre au présent car la projection dans l'avenir est trop angoissante. Elles illustrent la définition de la précarité de Wresinski<sup>31</sup>. Néanmoins, l'arrivée dans les tiny ou les studios transitoires permet de commencer à créer quelques sécurités de base.

#### Sortir de l'urgence - Quitter l'hôtel : un soulagement -

L'accès à un hébergement individuel est considéré comme une nette amélioration de leurs conditions de vie par l'ensemble des femmes. Toutes (dans les trois dispositifs) plébiscitent le fait d'être seule chez soi avec son ou ses enfants, sans espace collectif à partager, tel que la salle de bain, les toilettes, ou la cuisine. Après l'hôtel ou l'expérience des foyers, des squats ou l'hébergement chez des tiers, elles apprécient énormément cette autonomie, et soulignent l'évolution très positive par rapport à l'hôtel.

“ Surtout quand on était à l'hôtel, on peut rien faire, on peut pas préparer [à manger], tu gardes l'enfant qui pleure comme ça, rien à manger, tous les jours pareils, y'en a assez... avec Alynea ce qu'il nous a donné, là enfin on peut préparer... On a beaucoup souffert. Merci Alynea de tout qu'ils nous ont donné. Maintenant je dors calmement.

Alynea

“ Ça c'est plus que l'hôtel, c'est super bien, je suis contente. Je préfère être ici qu'à l'hôtel.

La Base

Cependant, certaines ont eu des appréhensions en découvrant un logement atypique (surtout pour les Amazones).

À la Base, les personnes rencontrées n'ont pas évoqué de réticences au départ pour habiter dans ces petits chalets. Au contraire, une des mamans nous a indiqué avoir rendu visite à une amie d'amie sur le terrain et avoir ensuite fait des pieds et des mains auprès de son assistante sociale pour accéder à cet hébergement qui l'avait conquise.

Par ailleurs, la perception des studios dans le diffus proposés par Alynea n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers dans les entretiens : les femmes décrivent une arrivée marquée par le soulagement de quitter l'hôtel (ou l'hébergement chez un tiers pour l'une d'elle). Elles soulignent qu'elles ont de la place, ce qui est important notamment pour leur enfant. ■

<sup>31</sup> "La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible".

L'entrée dans ce dispositif est cependant conditionnée au statut de mère, car la protection concerne en premier lieu l'enfant (malgré l'inconditionnalité théorique de l'hébergement pour toute personne en détresse dans le Code de l'action sociale et des familles). A notre sens, c'est aussi en tant que jeune, dont le parcours de vie est encore en construction, que les accompagnements sociaux peuvent ici se déployer.

### ... par l'accompagnement formation/emploi

L'accompagnement par les missions locales concernant la formation ou l'emploi dans le cadre des contrats d'engagement des jeunes, et auparavant de la garantie jeunes, est aussi un moyen de construire un premier lien avec des jeunes sans logement. En 2022, lors des rencontres avec des jeunes en missions locales au sujet des difficultés de mobilité, un jeune homme, Vincent<sup>32</sup>, nous a fait part de sa situation. Son seul lien avec le travail social était le conseiller de la mission locale qu'il avait déjà rencontré une fois, et qui lui avait proposé de venir à un atelier collectif pour le CEJ. Originaire du sud de la France où il avait grandi, âgé de 20 ans, il ne résidait plus chez ses parents et avait été hébergé plusieurs mois par un ami dans une grande ville en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Après des conflits inévitables en cohabitant dans un petit espace sans solution d'avenir, il avait quitté cette ville pour venir à Lyon, quelques semaines avant notre rencontre. Il avait un ami résidant dans une commune du Rhône, qui ne pouvait pas l'héberger, et Vincent ne souhaitait pas revivre les risques de ruptures amicales engendrés par l'hébergement. Il dormait donc dans sa voiture. Il avait déjà eu des problèmes de santé importants, et un nouvel incident de santé avait amené son hospitalisation à Lyon pour plusieurs jours. Le jour de son récit, il venait de sortir de l'hôpital, était revenu dans le Rhône en train (sans avoir les moyens de payer un billet, n'ayant aucune ressources). Il n'avait jamais appelé le 115, ne connaissait pas le SIAO et le principe de la demande d'hébergement. Son seul point d'accroche était donc ce conseiller en mission locale, à qui il s'apprêtait à demander un nouveau rendez-vous pour comprendre comment dépêtrer sa situation, tout en ayant d'abord en tête les urgences de l'alimentation et de la mise à l'abri pour gagner un peu de sécurité.

Il existe bien entendu d'autres espaces qui permettent d'apporter un premier soutien aux personnes sans logement, en répondant à d'autres enjeux forts, comme la santé, les moyens de mobilité, les liens sociaux, que nous ne détaillons pas ici. Hormis les missions locales, les réponses sociales présentées ici s'adressent à tous sans distinction d'âge : hébergement à la Halte de nuit et en hébergement transitoire pour plusieurs mois ou années. Il n'y a alors pas de proposition spécifique qui viendrait répondre à ce qui distingue l'expérience du sans-abrisme dans la jeunesse, plutôt qu'à un âge plus avancé. Des dispositifs spécifiques existent et sont nécessaires, car les plus jeunes sont moins au fait des fonctionnements du travail social, ils sont moins en lien avec des professionnels du social, voire de santé, et sont moins souvent hébergés par les institutions. Ils ont souvent décroché des formations voire des premiers emplois qu'ils avaient, et n'ont pas ce réseau de relations de voisinage ou de collègues qui peut soutenir. Quand ils ne sont pas parents, ils n'ont pas non plus ce champ d'expériences comme autre espace de réseau social. Dans la métropole de Lyon, des dispositifs dédiés aux jeunes sans logement existent, par exemple la Maraude Jeunes (Alynea), ou le dispositif d'hébergement innovant Zone libre (Alynea), ou encore les services proposant spécifiquement à des jeunes l'accès au logement d'abord (comme Logis Jeune, porté par Acolea). Du côté de l'emploi dans l'objectif de soutenir la santé et la lutte contre les addictions, l'association Tapaj (travail alternatif payé à la journée) continue d'essaimer son action et est désormais présente dans de nouveaux territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes (par exemple à Bourg-en-Bresse, porté par Tremplin). Pour autant, l'attention aux jeunes dans les espaces ouverts à tous, et l'attention à l'éventuelle situation de sans-abrisme dans les espaces non dédiés à l'hébergement est un levier essentiel pour lutter contre cette dimension de la précarité. ■

<sup>32</sup> Prénom fictif

## Jeunes en situation de précarité : contrer le constat d'un supposé désengagement

En juin dernier, suite aux résultats des élections législatives, de nombreux discours pointent à nouveau du doigt les jeunes des quartiers populaires : la forte abstention qui les caractérise ne serait qu'une démonstration de leur faible engagement, de leur inactivité vis-à-vis des enjeux du monde. Face à une lecture réductrice qui peint le portrait de jeunes passifs et désengagés, il est primordial de nous interroger sur la définition que nous choisissons de donner à ce terme d'engagement. En 2017, une étude menée en lien avec la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) Auvergne-Rhône-Alpes sur la question de l'engagement des jeunes dans les territoires ruraux amène la Mrie à travailler ce concept d'engagement. Nous nous appuyons ici en grande partie sur l'analyse développée à l'occasion de cette enquête, tout en intégrant des éléments issus d'autres travaux menés par la Mrie au cours desquels cette question de l'engagement - ou plutôt des engagements - chez les jeunes en situation de précarité est apparue à de nombreuses reprises, et notamment chez celles et ceux résidant en Quartier Politique de la Ville (QPV).

### À partir de données issues d'études réalisées par la Mrie

- ▶ "L'engagement chez les jeunes en précarité économique dans les territoires ruraux. Que mettent-ils en gage ?", Etude menée pour la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes, 2017.
- ▶ "Les jeunes dits « en errance ». Une mobilité consciente et plurielle", Etude menée pour la DRDJSCS, 2016.
- ▶ "Expériences des passagers et passagères de la Halte de nuit", Etude ethnographique par immersion à la Halte de nuit, pour le FNDSA, Lyon, 2022.
- ▶ "Les jeunes dans les quartiers prioritaires : quelle situation ? Quelle insertion ?", Etude réalisée sur les territoires de Roanne et de Romans-Bourg-de-Péage auprès de jeunes âgés de 16 à 25 ans, pour la DRDJSCS, 2013.
- ▶ "Le contrat d'Emploi d'Avenir à Villeurbanne : relectures d'expériences par des jeunes en poste", Etude menée pour la ville de Villeurbanne, 2017.
- ▶ "La Troupe 20-21. Une capitalisation sous l'angle des utilités ", Etude menée dans le cadre de l'accompagnement du Théâtre du Grabuge et de la MJC Laënnec-Mermoz, 2021.

## De la nécessité d'adopter une définition extensive de l'engagement

Cinq ans plus tard, l'acception générale du terme d'engagement a peu évolué : il reste majoritairement employé pour faire référence à une prise de position idéologique, à l'inscription dans un combat politique, social, culturel. Dès lors, "s'engager" c'est être animé par des convictions fortes et participer activement, souvent en collectif, à la défense ou à la promotion d'une cause.

Dans un contexte où l'engagement revêt de nouvelles formes<sup>33</sup>, et où l'ampleur des crises (sociales et environnementales notamment) n'est plus à démontrer, l'engagement des jeunes est aujourd'hui largement plébiscité, voire exigé. Des formes d'injonction à l'engagement voient le jour, sous-tendant une certaine acception du terme : il s'agit de valoriser des engagements "au service de l'intérêt général", des jeunes qui agissent "face aux enjeux du monde"<sup>34</sup>. Dès lors, certains jeunes sont plus à même de répondre aux injonctions de la participation. Le baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021 l'évoque : le portrait type d'un jeune engagé dans une association est celui "d'un homme, d'un jeune âgé de 18 à 24 ans, d'un diplômé de l'enseignement supérieur ou du bac, d'un jeune vivant chez ses parents ou membre d'un couple avec enfants, d'une personne en emploi ou étudiante"<sup>35</sup>. S'engager dans une association, participer à la vie publique, c'est souvent mobiliser un important capital scolaire qui, nous le rappellent Frédérique Matonti et Franck Poupeau, est (re)devenu le levier d'acquisition du militantisme.<sup>36</sup>

On ne peut que se réjouir que ces modes d'engagement rencontrent un écho positif et soient porteurs de sens chez un nombre important de jeunes. Seulement, les jeunes vivant la précarité sont moins concernés par des dispositifs comme le service civique, sauf lorsque ceux-ci sont pensés spécifiquement pour les jeunes en cumul de précarité, et sont plus éloignés des espaces classiques de participation à la vie publique (du fait notamment des normes participatives qui les régissent). Cependant, et c'est ce que la Mrie cherche à mettre en avant à travers ses travaux, le constat trop souvent dressé d'un désengagement de ces jeunes est le fruit d'une définition trop restrictive de l'engagement.

Lorsque l'on chemine avec des jeunes en situation de précarité, accepter de se laisser bousculer et adopter une conception bien plus large de l'engagement est incontournable, et ce pour ne pas passer à côté des - nombreuses - manières de s'engager qu'ils nous donnent à voir. La définition de l'engagement que donne le philosophe Jean Ladrière peut nous aider à opérer ce décalage : "un mode d'existence dans et par lequel l'individu est impliqué activement dans le cours du monde, s'éprouve responsable de ce qui arrive, ouvre un avenir à l'action, ou qu'il désigne un acte par lequel l'individu se lie lui-même dans son être futur, à propos soit de certaines démarches à accomplir, soit d'une forme d'activité, soit même de sa propre vie"<sup>37</sup>. L'engagement s'inscrit alors dans une perspective bien plus large, il est une manière d'être, un type d'attitude face aux événements, aux autres, à soi-même. Ce que ces jeunes que nous rencontrons nous donnent à voir, pour peu que nous acceptions de décaler notre regard, c'est l'articulation d'engagements de nature multiple. S'investir dans une formation, rejoindre une entreprise à but d'emploi (EBE), soutenir un proche rencontrant des difficultés de santé, se

<sup>33</sup> Jacques Ion, 2012, "S'engager dans une société d'individus", Paris, Armand Colin

<sup>34</sup> Site de l'Institut de l'Engagement. <https://www.engagement.fr/connaitre-linstitut/notre-histoire-nos-convictions/>

<sup>35</sup> Ce baromètre a été mis en place par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) à la demande de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) en collaboration avec l'INJEP. L'enquête a été réalisée auprès de 4644 jeunes âgés de 18 à 30 ans résidant en France. Plusieurs thèmes, dont l'engagement citoyen, y sont abordés (les aspirations, l'accès aux droits sociaux, la mobilité quotidienne...).

<sup>36</sup> Matonti Frédérique, Poupeau Franck, "Le capital militant. Essai de définition", Actes de la recherche en sciences sociales, 2004/5 (no 155), p. 4-11

<sup>37</sup> Jean Ladrière, 1990, "Engagement", Encyclopaedia Universalis, Corpus 6, p.102.

projeter dans l'avenir avec un ou une conjointe... sont tout autant de formes d'engagement, à travers lesquelles les jeunes se mettent en gage. Quoiqu'il arrive, et nous le rappelions déjà à l'occasion de l'étude menée en 2017, lorsque l'on s'engage c'est toujours soi que l'on engage, que l'on "met en gage".

## Ce que ces jeunes nous apprennent de l'engagement

À partir de cette acception de l'engagement, et alors que la tendance est de considérer les jeunes résidant en QPV comme étant désengagés (et face à des jeunes, qui eux-mêmes ne s'estiment souvent pas engagés de prime abord), nous constatons à leur contact, et à celui des professionnels qui les accompagnent, que cela est loin de la réalité. On peut dresser au contraire des portraits de jeunes investis dans des formes d'engagement multiples. Ces dernières varient évidemment d'un jeune à l'autre, s'inscrivent dans des parcours scolaires, des contextes familiaux, des effets de genre... propres à chaque personne. Les modes d'engagement de ces jeunes ayant en commun le fait d'être moins visibles, moins valorisés, et souvent non quantifiables.

Les jeunes rencontrés ces dernières années nous donnent ainsi à voir différentes formes d'engagement :

- L'engagement au travers d'un contrat formel : avec un établissement scolaire, un employeur, un travailleur social, une association...
- L'engagement au travers d'un contrat moral : avec ses formateurs, éducateurs, son entourage familial et amical...
- L'engagement envers soi-même et son avenir : planification d'un parcours professionnel, projection de l'image de soi...
- L'engagement solidaire envers d'autres (considérés comme étant plus "en galère" que soi)
- L'engagement collectif à partir de son expérience et de ses savoirs : entraide "entre pairs", lutte contre des discriminations auxquelles on a été soi-même exposé...

## Reconnaître le maillage des engagements

Prendre au sérieux les engagements de ces jeunes, c'est reconnaître leur diversité, comprendre qu'ils s'articulent, parfois se contredisent ou s'opposent. Et accepter que chaque engagement ait une valeur en soi et puisse influencer sur les autres.

L'engagement envers ses animaux en est un bon exemple. Chloé, une jeune rencontrée à l'occasion de l'étude précédemment citée, suggère qu'elle doit, en plus de s'occuper de sa mère, de ses grands-parents, de son emploi et de la Garantie Jeune (ex-CEJ), s'occuper aussi de ses cinq chiens. Cet engagement n'est pas anodin, ses animaux font partie de ses priorités, et cela influe sur d'autres types d'engagements, notamment sur le logement (elle cherche un appartement lui permettant de vivre avec au moins deux de ses animaux). Lors d'une enquête menée en 2015 sur les jeunes dits "en errance", Anou, 25 ans, explique :

“ Moi j'ai toujours préféré travailler que demander des aides et en même temps, là, avec tous mes chiens... Pour eux, je vais peut-être le demander. Je serais toute seule, je le demanderais pas. Là j'ai droit à rien.

Ici, un engagement prioritaire pour la jeune rencontrée (s'occuper et porter attention à ses chiens) l'amènera peut-être à développer une autre forme d'engagement (s'inscrire dans une démarche pour obtenir des prestations sociales). Il est primordial de souligner que l'importance accordée à cet engagement par les deux jeunes n'a pu émerger que lorsque l'espace - un espace qui ne hiérarchise pas les engagements et qui les considère chacun en situation - leur a été donné pour le dire.

Parfois, c'est un statut nouveau qui fait "déclat" et amène d'autres formes d'engagement, qui s'articulent ensemble. En 2013, la Mrie mène une étude concernant les jeunes vivant en QPV dans l'agglomération de Roanne et celle de Romans-Bourg-de-Péage. Il en ressort notamment que, au sein de ces quartiers, certains jeunes connaissent des périodes de "mise en veille" par rapport à l'emploi et à la formation. Ces comportements, qui obéissent à une certaine rationalité ("il n'y a pas de travail dans le quartier, pourquoi chercher ?"), sont parfois amenés à évoluer lorsque leur statut change : de "jeune lambda" à conjoint, à parent, à travailleur... Le jeune devenu conjoint par exemple, et donc investi dans une nouvelle forme d'engagement, se réengage alors par ailleurs dans un emploi ou une formation.

“ Il y a un déclat qui se fait parfois au moment de la rencontre avec la copine, de la paternité. Pour certains, c'est flagrant, ils changent d'un coup ou presque !

Professionnel d'une Mission Locale.



## Quand les jeunes sont soutiens de famille

L'une des formes d'engagement chez de nombreux jeunes rencontrés par la Mrie est celle de l'engagement auprès des proches : ces jeunes sont soutiens financiers, relationnels, administratifs parfois, auprès de leur entourage familial. Ces engagements, peu visibles, font l'objet d'une faible reconnaissance.

Pourtant ces jeunes, et notamment les jeunes femmes, peuvent être des piliers lorsqu'il s'agit de soutenir leurs proches.

“ Déjà quand je vivais chez elle, je lui donnais beaucoup plus [*à sa mère*], mais même maintenant, même quand j'ai des mois difficiles, y'a toujours pour ma mère, ça c'est obligé. Mon père, je lui donne pas forcément. S'il demande et qu'il en a besoin, oui. Mais je me dis que je ne suis pas dans l'obligation parce que c'est pas lui qui m'a donné un toit et à manger. [...] Ma mère, le toit et à manger, c'était déjà beaucoup pour elle.

Houriati (jeune rencontrée dans le cadre d'une étude conduite sur le contrat Emploi d'Avenir dans la ville de Villeurbanne).

Dans des contextes de grande vulnérabilité, et notamment des situations de rue, les jeunes peuvent aussi "se mettre en gage" auprès des parents ou du reste de la fratrie. Comme ce jeune, rencontré à la Halte de Nuit à Lyon à l'été 2022 : George<sup>38</sup> est hébergé avec sa mère un nuit sur quatre dans le centre d'hébergement d'urgence. Le reste du temps ils dorment dans une voiture, prêtée par une connaissance. Il explique que lors d'un appel au 115 il lui a été proposé, faute de places pour deux personnes, d'être hébergé seul. Il refuse tout net : pas question de laisser sa mère, seule, à la rue.

Les situations décrites par ces jeunes témoignent du grand sens des responsabilités et du devoir qui les animent. Là aussi, la question du maillage des engagements se fait prégnante, avec des jeunes pris dans des nœuds entre désir de construire sa propre vie, engagements forts (parfois proches de la survie) vis-à-vis de la famille, quête d'indépendance...

## "Être mis en situation d'agir" : quand l'engagement naît d'une adaptation au contexte

Pour ces jeunes, la naissance d'un engagement se fait souvent sous contrainte. Cela n'enlève rien à la valeur de ce qu'ils portent, et ne rime pas non plus avec absence totale de choix. Seulement, ce choix s'opère fréquemment entre des options peu engageantes, ou trop peu diversifiées. Il s'ancre aussi dans les vécus de disqualification sociale d'une part importante de ces jeunes, souvent imprégnés d'un fort sentiment d'incompétence du fait notamment des mises en échec scolaires, qui amènent à restreindre l'imaginaire des possibles. Par ailleurs, le

<sup>38</sup> Il s'agit d'un prénom fictif.

territoire joue ici aussi un rôle : lorsqu'il abrite peu d'opportunités pour ces jeunes, les engagements de ces derniers demandent beaucoup de débrouillardise, un ensemble de bricolages pour pouvoir accéder à des dispositifs, à de l'emploi, à l'inscription dans un club... C'est ce qui nous amène à conclure que les choix d'engagement de ces jeunes s'effectuent sous contrainte : contraintes économiques ("de toute façon, il faut que je gagne de l'argent"), freins engendrés par la représentation que ces jeunes ont d'eux-mêmes ("de toute façon, ça je ne pourrais pas le faire"), et limitations du territoire.

“ Je voudrais travailler pas que spécialement pour moi, mais pour ma famille aussi.

“ J'ai besoin de compléter les indemnités chômage sinon je peux pas vivre.

“ Je voulais faire cuisinier, mon prof principal m'a dit « tu vas pas réussir ».

Des jeunes de La Troupe.

Dès lors, on constate que ne pas avoir le choix, c'est être mis en situation d'agir. S'engager c'est aussi s'adapter au contexte, même s'il nous a été imposé. C'est une donnée importante lorsque l'on travaille l'engagement au sein des QPV : il s'agit de penser les empêchements, les désengagements en fonction du territoire et de ce qu'il propose, et non seulement à partir des personnes. Lors de l'étude menée en 2013 dans 12 quartiers bénéficiant d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Cucs, ancêtres des QPV), nous rencontrons Lalia, 19 ans. Elle a reçu au cours de l'été une réponse négative pour intégrer l'université. Depuis, elle traverse une période d'inactivité en ce qui concerne la formation et l'emploi. Dans le quartier, où l'inactivité est banalisée, son statut de "fille au foyer" ne surprend pas. C'est la rareté de l'emploi dans le quartier qui fait que Lalia subit peu de pression. Elle vient nous rappeler que l'engagement dans l'emploi se fait dans des contextes très différents, entre un territoire où l'offre et les incitations à trouver un emploi seraient importantes, et un autre au sein duquel l'offre est rare et où prévaut la norme d'une certaine banalisation de l'inactivité chez les jeunes.

## S'engager, c'est prendre un risque

Les inégalités face aux dynamiques d'engagement sont sous-tendues par les sécurités que les jeunes possèdent. Pour les jeunes en situation de précarité, l'engagement c'est aussi une prise de risque : des risques pour son avenir professionnel, le risque d'être déçu, de perdre confiance en soi... Au-delà de l'enjeu pour soi, ils risquent aussi pour les autres (la famille, les amis, le territoire..., qui sont à la fois un risque et un moteur de l'engagement). Que ce soit pour les aider ou pour les rendre fiers, ce que ces jeunes mettent en gage en s'engageant pour - ou avec - d'autres personnes, c'est ce qu'ils supposent être leur propre valeur aux yeux des autres.

Penser l'engagement de ces jeunes comme une prise de risque, c'est aussi penser les désengagements. Ces derniers sont souvent perçus comme étant un retrait de la citoyenneté, un manque de compétences, une absence d'intérêt... Or, ce que nous donnent à voir ces jeunes, c'est que se désengager c'est aussi une forme d'engagement, une forme d'arbitrage par rapport à ce que l'on est prêt à mettre en gage.

Il peut s'agir d'une forme d'engagement envers soi-même :

“ Je suis aussi engagée par rapport à moi-même pour pas me mettre en danger. Par exemple, je travaillais, je faisais les ménages, on m'a proposé un contrat à temps plein et j'ai refusé parce que je savais que je n'allais pas être bien, que j'allais finir en dépression. Je préfère perdre ce boulot, même si j'en avais besoin, parce que je me suis dit que je refusais de me mettre en danger. C'est aussi une forme d'engagement, j'imagine.

Marie (jeune rencontrée lors de l'étude sur l'engagement  
 chez les jeunes en territoire rural).

Parfois, le désengagement répond aussi à un besoin de cohérence, de justesse par rapport à ce qui est proposé. C'est ce que souligne Anou (jeune rencontrée au cours de l'étude sur les jeunes dits "en errance", mentionnée plus tôt dans cet article). Alors qu'elle vient d'avoir 25 ans, elle hésite à demander une prestation sociale :

“ Ouais parce qu'on critique le système et on va profiter en même temps tu vois. Et après, ils (les professionnels) m'ont dit dans un sens, use et abuse du système. Mais c'est pas du système que je profite, c'est des gens qui travaillent tu vois... C'est ça le problème... C'est compliqué, tu vois ce que je veux dire ?

### "Si j'étais seule [...] je ne l'aurais jamais fait"<sup>39</sup> : se relier pour trouver sa place

Enfin, travailler les questions d'engagement avec ces jeunes, c'est aussi souligner l'importance de la réciprocité, qu'elle soit légale ou morale. Chez ces jeunes, la réciprocité a souvent été négligée dans des expériences passées (ils se disent méfiants, ils ont été déçus, ils ont l'impression d'avoir été manipulés...). Certains jeunes rencontrés font preuve d'une réticence à évoquer la réciprocité dans le cadre de leur engagement, comme si cela venait en ternir la noblesse. Pourtant, elle est fondamentale. Pour ces jeunes, l'attente de réciprocité c'est avant tout l'attente de reconnaissance, d'être reconnu comme un être de valeur. En ce sens même l'argent, si l'aspect économique n'est pas à négliger, est un signe qui leur est envoyé quant à leur valeur, à ce qu'ils valent.

Quand l'on s'intéresse au territoire, on ne peut faire l'impasse sur cet enjeu de la réciprocité. Notamment tout simplement car lorsqu'un territoire ne parvient pas à reconnaître la place des jeunes, leurs engagements et leurs implications, alors peut grandir chez ces jeunes l'envie de partir pour que leur implication soit reconnue ailleurs à sa juste valeur.

Assurer une reconnaissance de l'engagement des jeunes, c'est les soutenir dans leur implication, et les accompagner à trouver leur place. Trouver sa place passe aussi par le collectif : se relier à d'autres, faire ensemble, être un élément "utile" pour ceux avec qui je chemine, sont des vecteurs d'engagement extrêmement puissants. Faire avec les autres, c'est s'engager avec eux et, de fil en aiguille, pour eux :

“ On était quand même soudés (...) et je pense que ça a beaucoup joué dans le fait qu'on a tout donné. À la fin on était tous dedans et c'était parti. Et dès qu'il y en avait un qui sortait un peu, qui avait un peu des doutes ou quoi, on allait le chercher. Et ça a beaucoup joué dans le fait que mine de rien on a quand même fait quelque chose de pas mal.

Un jeune de la Troupe

Enfin, dans une perspective plus proche de l'acception habituelle de l'engagement, certains jeunes s'engagent pour soutenir ceux considérés comme plus "en galère" que soi. Ce type d'engagement peut se déployer via la participation à des actions associatives. C'est le cas de Karim, rencontré sur un chantier de jeunes bénévoles en 2017, qui est par ailleurs bénévole dans une association qui propose des repas aux sans-abris. Ces formes d'engagement naissent elles-aussi dans un contexte qui participe à les rendre envisageables (une rencontre, une expérience passée qui donne à voir au jeune qu'il est capable de se mobiliser pour les autres, etc.) Parfois, s'engager envers les personnes rencontrant des difficultés, c'est aussi soutenir directement une personne de l'entourage qui se retrouve "en galère". C'est ce que nous raconte un autre jeune rencontré à l'été 2022 lors de notre étude à la Halte de Nuit : pour qu'il ne soit pas à la rue, un ami l'a hébergé pendant un temps dans la chambre de son foyer, quand bien même il n'en avait pas le droit. Ici, la prise de risque est grande, c'est une sécurité importante (conserver sa place en foyer) que le jeune met en gage pour soutenir son ami. Enfin,

<sup>39</sup> Propos d'une jeune volontaire en service civique engagée au sein de La Troupe.

certaines jeunes s'appuient sur leur expérience, participent au nom de ce qu'ils ont vécu pour que les choses changent. On peut penser à la participation de jeunes dits "de quartier" à des mobilisations de lutte contre les discriminations raciales, notamment. On peut penser également aux jeunes militantes et militants investis à ATD Quart Monde qui s'engagent, à partir de leur expérience de la grande pauvreté et des savoirs qui en découlent, pour que les choses changent.<sup>40</sup>

## Conclusion

Pour peu que l'on décale notre regard, que l'on s'affranchisse de la définition communément admise de l'engagement, le constat est évident : les jeunes en situation de précarité s'engagent, et ce de multiples manières, qui n'ont pas été abordées de manière exhaustive dans cet article. Ces jeunes, en se mettant en gage, prennent des risques parfois bien plus importants que ce que l'on pourrait imaginer au premier regard. Ils viennent nous redire toute l'importance de prendre au sérieux, de reconnaître ce maillage d'engagements propre à chacune et chacun. Et de penser ensemble à ce que le territoire permet, encourage, offre en termes d'opportunités, mais aussi à ce que, parfois, il limite ou freine. En somme, de réfléchir à quels engagements les jeunes attendent de nous. ■

---

<sup>40</sup> À ce sujet, voir par exemple le témoignage de Mike, sorti de foyers d'accueil à 18 ans, qui veut se battre pour que "tous les jeunes sortant de foyer d'accueil soient accompagnés jusqu'à ce qu'ils aient une situation stable".

<https://www.atd-quartmonde.fr/mike-sortir-dun-foyer-daccueil-a-18-ans-cest-se-prendre-un-mur-en-pleine-figure/>

LA REVUE DE LA MRIE

---

AURA **mr**ie  
Exclusion & Connaître pour Zgir

29 rue des Farges

69005 LYON

04 37 65 01 93

[mrie@mrie.org](mailto:mrie@mrie.org)

[www.mrie.org](http://www.mrie.org)

---

Hors-série des Dossiers de la MRIE N°3 | août 2022